



DECHETS

Rapport annuel 2020

sur le Prix et la Qualité du Service public
de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



Sommaire

DECCHETS	1
Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
2. Les chiffres clés 2020	4
3. Eléments marquants 2020	5
4. Le territoire et la population	7
4.1 Le territoire desservi.....	7
4.2 Présentation du Syndicat	8
4.3 Les équipements présents sur le territoire	14
5. La collecte.....	15
5.1 Organisation de la collecte dans les communes	15
5.2 La collecte des déchets : bilan	18
6. Le traitement.....	23
6.1 Les sites de traitement	23
6.2 Le traitement des déchets.....	33
6.3 Action de communication et visites des sites	38
7. Tarification et recettes	39
7.1 Le coût du service.....	39
7.2 Rémunération du concessionnaire	40
7.3 Bilan des produits et charges du délégataire	43
7.4 Les redevances	45
8. Les perspectives 2021.....	46
8.1 Evolutions techniques	46
8.2 Actions SIGN avec les acteurs du territoire	47

1. Préambule

Le présent rapport est établi conformément à l'article L.126-1 du code des communes de la Nouvelle Calédonie. « Les groupements de communes de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Le Syndicat Intercommunal de Grand Nouméa assure depuis 2005, le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte des quatre communes. Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2020.



2. Les chiffres clés 2020

182 341 habitants sur le Grand Nouméa (recensement 2019)

154 392 T de déchets entrants à la CSP

-8 %/ 2019

Dont **71 743 tonnes** de déchets des entreprises (dont REP)

-16 %/ 2019

Dont **4 027 tonnes** de déchets des autres collectivités

-3 %/ 2019

Dont **78 622 tonnes** traitées pour le compte du SIGN (dont REP)

+2 % / 2019

134 339 T de déchets enfouis à l'ISD de Gadji

-7 %/ 2019

23 % des déchets ménagers et assimilés collectés en Apport Volontaire (PAV et Déchèteries)

- 2 % / 2019



6 % des déchets valorisables (hors DV)

+ 0.4 % / 2019

Un réseau de 6 déchèteries

860 211 412 XPF TTC

+ 1 % /2019

Rémunération prévisionnelle CSP 2020



868 877 360 XPF TTC

Rémunération réelle CSP 2020

3. Eléments marquants 2020

EXPLOITATION

Gadji

Travaux casier E

Dans le cadre du plan de phasage du site de Gadji, les travaux de construction du casier E ont été lancés en octobre 2019, pour une livraison prévue fin 2020. Ces travaux comportent non seulement l'aménagement du nouveau casier mais aussi la construction de nouvelles installations comme un nouveau bassin de stockage des eaux pluviales, la création de stockage de matériaux dans le périmètre de protection du site et la création d'une plateforme technique pour le traitement des lixiviats.

Valorisation biogaz

Le gouvernement a autorisé la création de la centrale biogaz sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISD) de Gadji. La société ENERCAL ENERGIE NOUVELLES (EEN), porteur du projet a déposé auprès du gouvernement de la Nouvelle Calédonie une demande de raccordement au réseau public et un prix de rachat de l'électricité. La société WINEO est le développeur du projet, la CSP est l'exploitant et le SIGN, le propriétaire du domaine public. Des échanges sont en cours sur les modalités de contractualisation de ce projet entre les parties concernées. A noter qu'une campagne de forages de 18 puits biogaz a été réalisée sur les casiers C et D fin 2020.

Plateforme de broyage PUNR

La CSP Fidelio est agréée pour assurer le traitement des pneumatiques usagés, agrément n° 2208-2014/ARR/DENV. Dans le cadre de la poursuite de cette activité, la CSP a déposé en août 2020 une demande pour le renouvellement de son agrément.

L'augmentation du tonnage traité et de la réception des pneus Génie Civil (GC) sur l'installation de stockage et de broyage des PUNR de Gadji nécessite des adaptations réglementaires. La capacité et les moyens techniques existants de la plateforme de stockage et de traitement permettent de réceptionner et de traiter l'ensemble du gisement actuel.

Ducos

Plateforme de broyage de déchets verts sur le CCTV de Ducos

Le lancement de cette activité sur le CCTV de Ducos s'inscrit dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts et permet d'anticiper l'approvisionnement en déchets verts broyés de futurs projets de valorisation.

L'arrêté modificatif du 24 août 2020 autorise, la CSP à exploiter sur le CTTV de Ducos la plateforme de broyage de déchets verts. La capacité autorisée porte le tonnage traité annuellement à 3 000 t/an, puis, compte tenu de l'évolution de la réglementation concernant la rubrique ICPE broyage de déchets verts la capacité de traitement pourra être portée à 9 000 t/an. La mise en exploitation des installations est intervenue au mois de novembre 2020.

Station de traitement des effluents liquides biodégradables (STLD)

Dans le cadre de la gestion et de l'optimisation du fonctionnement de l'installation de traitement des effluents liquides biodégradables, la CSP a réalisé les travaux et les études en concertation avec la DTTT, pour le dépôt d'un rapport à connaissance en février 2020 visant à préciser les évolutions technologiques et les investissements financiers effectués par la CSP sur la station.

ACTIONS SIGN AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Schéma Directeur Intercommunal de prévention et de gestion des déchets

L'année 2020 a été marquée par le lancement, au mois de janvier, de l'étude pour la réalisation du Schéma Directeur de Prévention et de Gestion des déchets Intercommunal. Il doit mettre en lumière les outils et les moyens de financement nécessaires, à horizon cinq ans, pour la mise en place opérationnelle de la stratégie politique de prévention et de gestion des déchets sur le territoire du Grand Nouméa.

Opération de collecte et traitement des déchets dangereux des ménages

Des échanges avec la province Sud concernant la filière des déchets dangereux des ménages ont abouti à une réunion technique en août 2019 avec la province Sud, le SIVM La Foa, la commune de Nouméa et le SIGN. L'objectif était de définir les grandes lignes d'une opération de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménagers, portée à l'échelle provinciale avec une coordination opérationnelle à l'échelle intercommunale pour novembre 2021.

Etude d'une seconde déchèterie sur Dumbéa

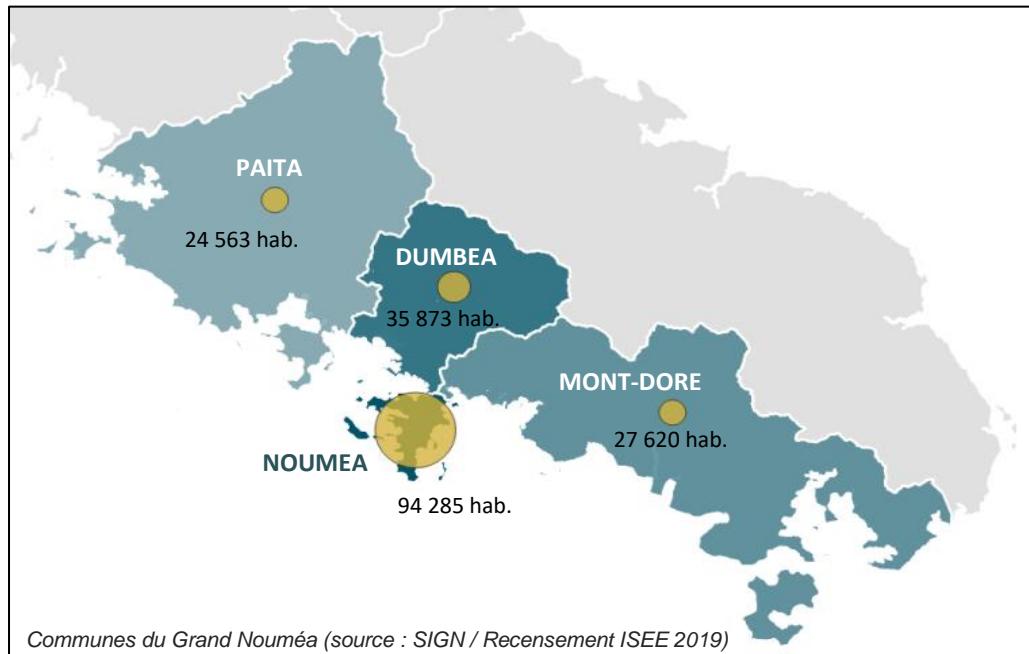
En parallèle, la SECAL aménageur de la ZAC Panda et de Dumbéa sur Mer a obtenu une subvention de l'ADEME et de la Province Sud pour une « Etude préalable pour la réalisation d'une déchèterie ». Le SIGN fait partie du comité de suivi de l'étude avec la CCI, la province Sud, l'ADEME, la commune de Dumbéa et la SECAL. Le projet de l'étude est de définir ce futur équipement, en intégrant les zones d'habitations périphériques en développement, afin de créer un équipement qui sera répondre aux évolutions et aux besoins identifiés dans la phase diagnostic. Plusieurs réunions se sont déroulées à la SECAL avec les acteurs concernés en 2020 avec le lancement de l'étude en février et la présentation de la phase « Etat des lieux » de l'étude en juin.

4. Le territoire et la population

4.1 Le territoire desservi

Le Grand Nouméa représente un territoire d'une superficie de 1 643 km² et regroupe près de 182 341 habitants en 2019 (recensement 2019 de l'ISEE). Il concentre 90 % de la population de la province Sud. Entre 2009 et 2014 le taux d'évolution annuel était de 1.9 et il est de 0.3 entre 2014 et 2019. La densité est globalement faible en dehors de Nouméa (cf. tableau ci-dessous).

On peut constater que les communes où la population évolue le plus sont Dumbéa et Païta, la population du Mont-Dore est plutôt stable, quant à la population de Nouméa elle a baissé entre 2014 et 2019. Néanmoins en 2019, la population de Nouméa représente 52% de la population totale du SIGN.



La population est répartie de la façon suivante sur le territoire de l'agglomération :

Communes	Recensement			Superficie Hab/Km ²	Densité Hab/Km ²	Ratio de population par commune (sur la population du SIGN)
	2009	2014	2019			
Nouméa	97 579	99 926	94 285	46	2 050	52%
Dumbéa	24 103	31 812	35 873	255	141	20%
Mont Dore	25 683	27 155	27 620	643	43	15%
Païta	16 358	20 616	24 563	700	35	13%
Total SIGN	163 723	179 509	182 341	1 644	111	100%
Province Sud	183 007	199 983	203 157	7 012	29	90%
Territoire Calédonien	245 580	268 050	271 407	18 576	15	67%

4.2 Présentation du Syndicat

4.2.1 Compétences du Syndicat

Le 15 juin 2005, il a été créé, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa.

Le syndicat a délégué cette compétence à la CSP via l'élargissement du contrat de concession (avenant 2 et 3) au périmètre du SIVU le 1er juillet 2005, et pour 30 années.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN, ex-SIVU) est donc compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les communes membres ont conservé la compétence collecte de ces mêmes déchets.



Nom Entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type de contrat	Echéance
CSP	Fidelio	Travaux de service public pour la réalisation du centre de transit et de l'installation de stockage des déchets du syndicat et la gestion du service public du tri, du transport et du traitement des déchets urbains	Contrat de concession du 1 ^{er} juillet 2005	2035

4.2.2 Missions du Syndicat

Le Syndicat assure en lieu et place des communes membres qui en feront la demande, la compétence liée au traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés.

Le SIGN, par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la CSP FIDELIO, gère pour le compte des communes de l'agglomération des équipements structurants de traitement de déchets :

- Le centre de tri et de transfert (Ducos),
- L'installation de stockage de déchet de classe II (ISD de Gadjî),
- La plateforme de broyage sur le site de la Coulée déplacé sur Ducos en 2020
- Le réseau des six déchèteries à destination des usagers.

Il assure notamment les missions suivantes :

- Assurer le contrôle et le suivi de la délégation de service public. Des réunions mensuelles et des visites de sites sont programmées concernant l'exploitation, des échanges réguliers sont opérés. Le syndicat participe également à toutes les réunions et les inspections avec les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement de la province Sud ;
- Faire évoluer juridiquement, financièrement et techniquement la délégation de service public avec la CSP Fidelio ;
- Être acteur du développement de la prévention et de la gestion des déchets sur le territoire par l'animation de réseau et de partenariat avec les acteurs de la gestion des déchets ;
- Participer au renforcement de l'Intercommunalité dans la gestion des déchets.

4.2.3 Le contrat de délégation de service public

Les missions et engagements du délégataire

Contractuellement le délégataire s'engage à assurer la continuité du service public pendant toute la durée du contrat. Il est responsable du fonctionnement du service public concédé. Il l'exploite à ses risques et périls. La responsabilité du fait des ouvrages et de l'exploitation du service lui incombe.

En contrepartie des obligations du concessionnaire de réaliser et de financer les ouvrages de la concession, l'autorité concédante confie au concessionnaire, à titre exclusif dans le périmètre de la concession, l'exploitation du service public du tri, du transport et du traitement des ordures ménagères et assimilées.

4.2.4 La répartition des compétences

Communes	Collecte		
	Porte à porte	QAV	PAV
Paita	<input checked="" type="checkbox"/>	Investissements des QAV construits à partir de 2013 portés par les communes concernées et subventionnées par l'ADEME et la Province Sud	Installation et Gestion des PAV et transport des déchets vers le centre de transfert par les communes (Nouméa, Mont-Dore)
Dumbéa	<input checked="" type="checkbox"/>		
Nouméa	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mont-Dore	<input checked="" type="checkbox"/>		

Le 27 juin 2013, la modification du SIGN en syndicat à la carte (en application de l'article 163-14-2 du code des communes) a été votée par le Comité Syndical du SIGN, avec 3 compétences optionnelles. Les communes membres ont ensuite délibéré pour approuver la modification des statuts du SIGN, et pour transférer les compétences souhaitées, tel que présenté dans le tableau

Communes	Traitement
Exploitation des déchèteries mises en service à compter du 1 ^{er} juillet 2013, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés	Transport à partir des unités de regroupements des PAV, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés
Paita	<input checked="" type="checkbox"/>
Dumbéa	<input checked="" type="checkbox"/>
Nouméa	<input checked="" type="checkbox"/>
Mont-Dore	<input checked="" type="checkbox"/>



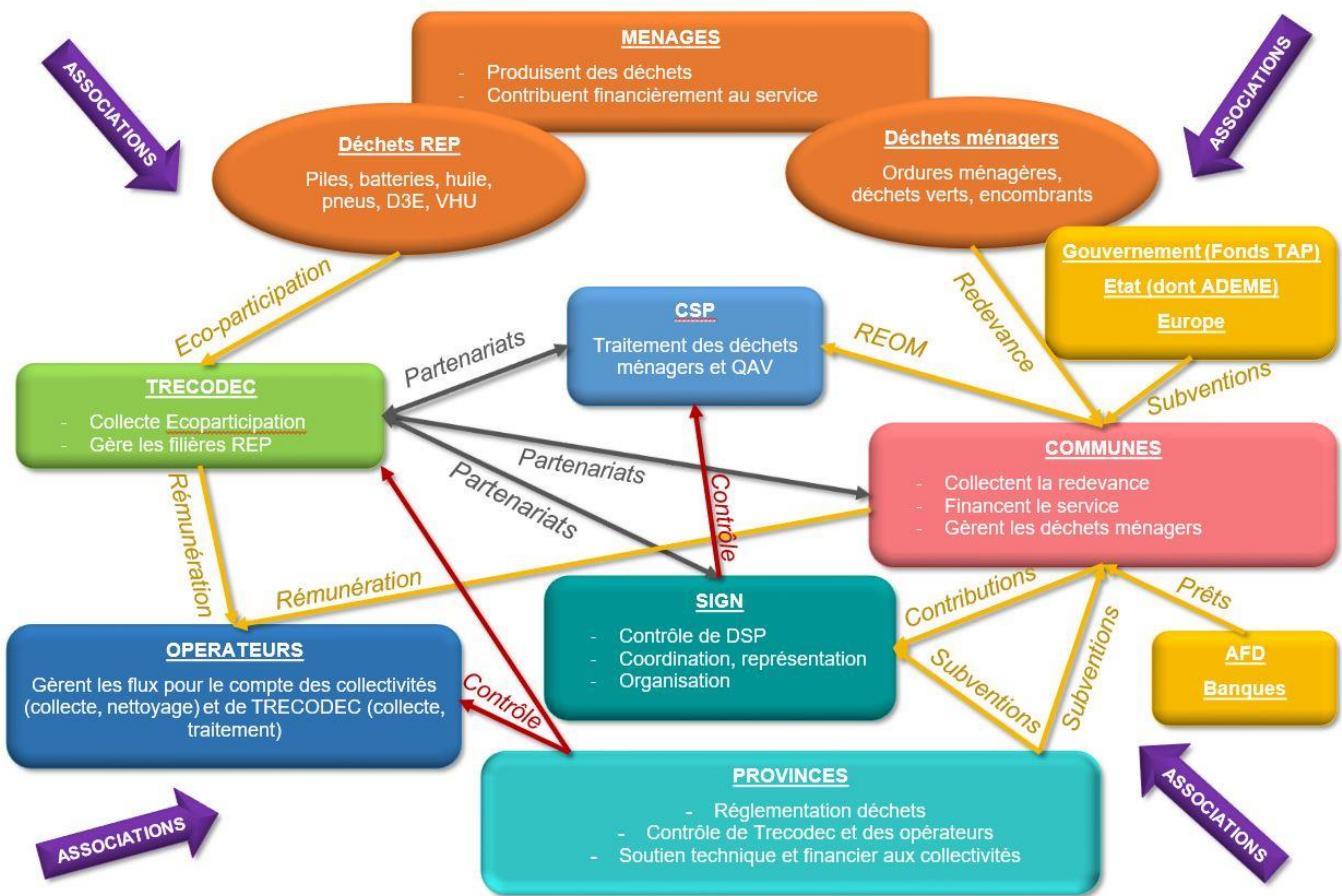
*TRECODEC : Les filières réglementées sont organisées par l'éco-organisme.

Les points d'apport volontaire mis en place par l'éco-organisme TRECODEC permettent de collecter les déchets des filières réglementées. Sur le territoire TRECODEC gère environ 1000 PAV certains à destination des professionnels d'autres des ménages. Les déchèteries sont identifiées comme un point de dépôt des déchets réglementés par les administrés. Les filières réglementées sont piles et accumulateurs usagés, batteries au plomb usagées, huiles usagées, véhicules hors d'usage, pneumatiques usagés et les déchets d'équipements électriques et électroniques (gross électroménagers, l'information, la télécommunication et les ampoules).

4.2.5 Les actions du SIGN avec les acteurs du territoire

Sur le territoire du SIGN et plus globalement en Nouvelle-Calédonie, la collecte et le traitement des déchets sont répartis entre plusieurs acteurs, jouant un rôle complémentaire et intervenant à des niveaux ou sur des flux de déchets clairement définis.

Les partenariats, espaces d'échanges, opérations concertées sont autant de points qui restent à développer et généraliser pour améliorer de manière globale la gestion des déchets en vue de la mise en place d'une réelle stratégie territoriale.



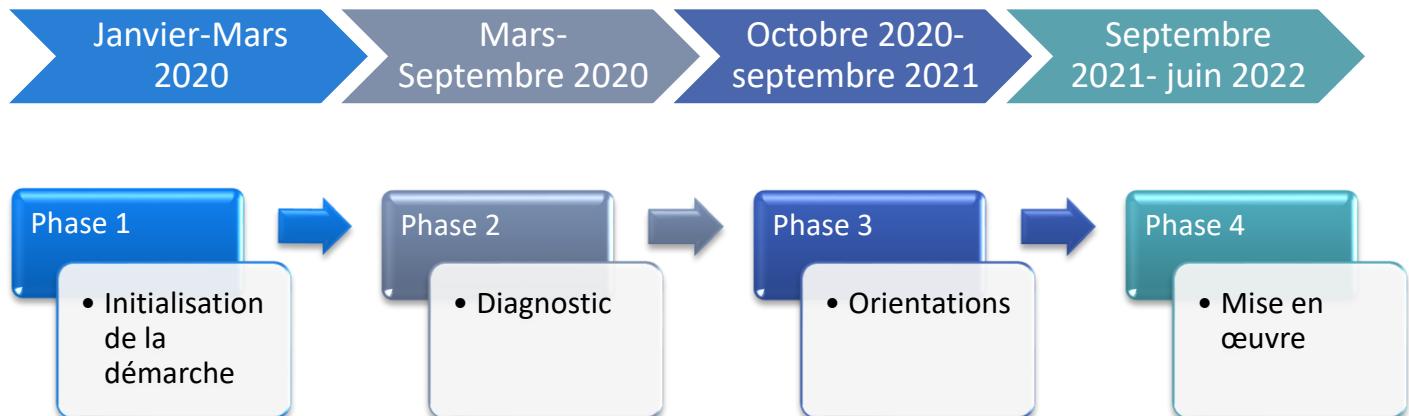
Source SIGN - diagnostic SDI-PGD

Le Schéma Directeur de Prévention et de Gestion des Déchets (SDI-PGD)

La finalité centrale de ce schéma est d'effectuer un exercice de projection puis de planification pour le Syndicat et les communes concernant la prévention, la collecte et le traitement des déchets sur leur territoire. Les enjeux à l'échelle du Grand Nouméa sont importants au vu du nombre et de la densité des habitants et des activités économiques du territoire et des gisements de déchets générés.

Ce Schéma Directeur repose donc sur le déploiement d'un programme d'actions structuré impliquant la mobilisation des communes, du Syndicat et de l'ensemble des acteurs et partenaires présents sur le territoire du Grand Nouméa. Une série d'entretiens et d'ateliers sont réalisés régulièrement afin d'assurer de la mobilisation des collectivités et acteurs.

La mise en place du SDI-GPD est réalisée en 4 phases distinctes :

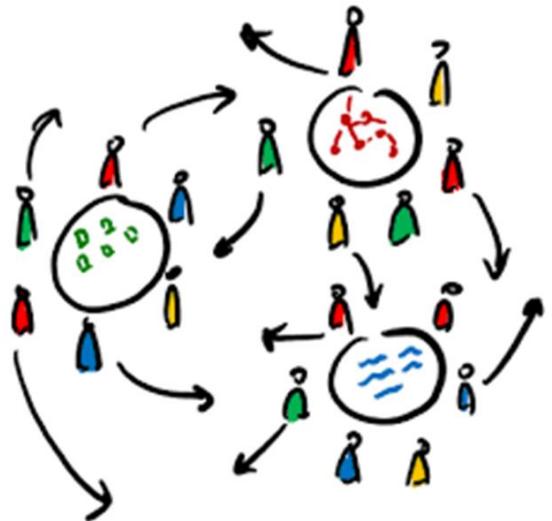


L'ensemble des données récoltées auprès des acteurs de la gestion des déchets a été compilé dans un diagnostic territorial exhaustif, permettant d'établir un point zéro nécessaire à la définition des objectifs chiffrés du futur schéma.

La relation à l'usagers

Le SIGN a souhaité intégrer tous les acteurs dans les différentes étapes de conception du Schéma directeur afin d'assurer son acceptabilité et son efficacité dans sa mise en œuvre. Les citoyens apportent la vision « citoyenne », au plus proche des préoccupations quotidiennes des administrés. Le groupe citoyens est constitué de 15 personnes issues d'associations et 15 personnes de la société civile.

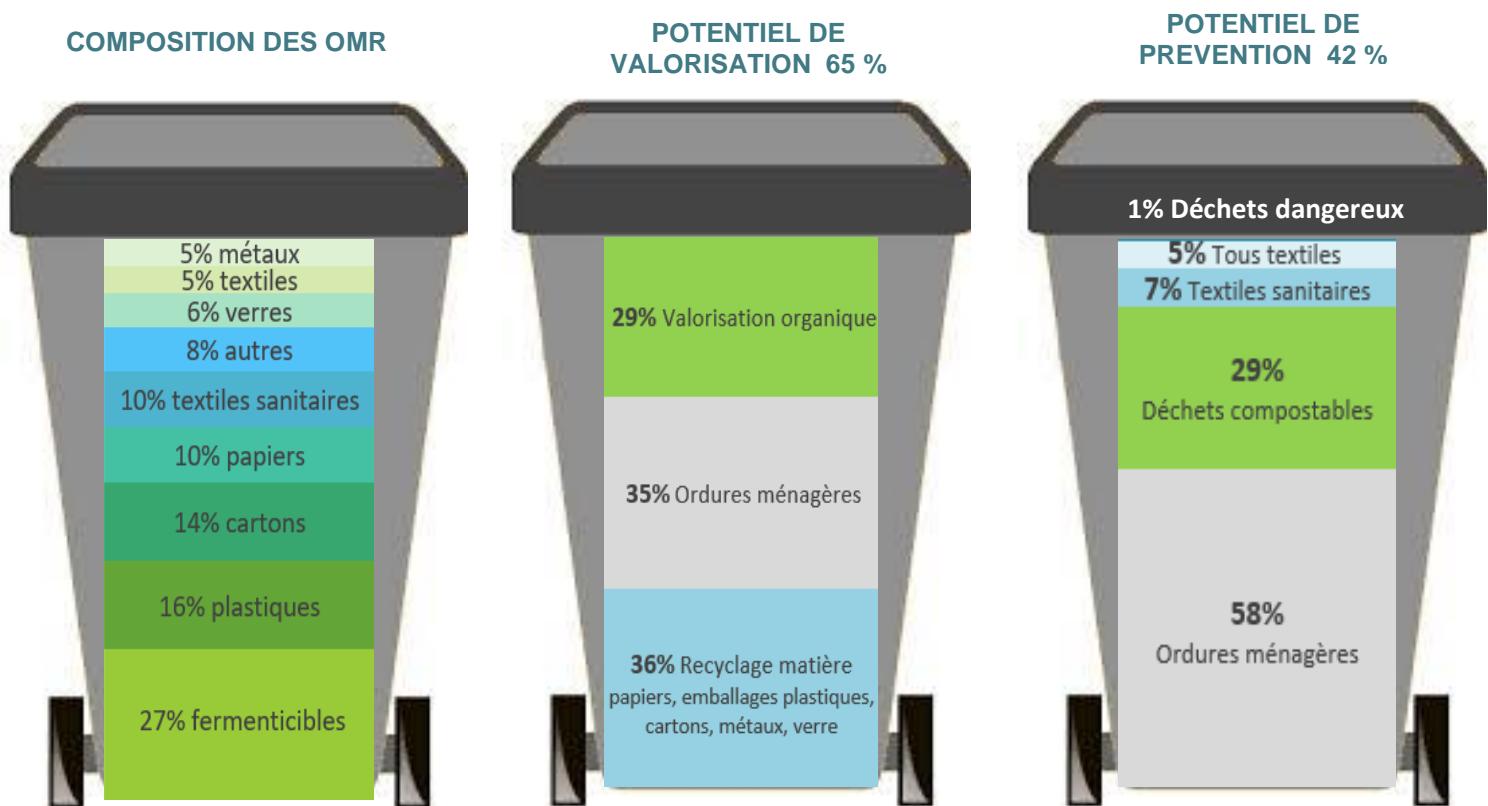
Le premier atelier, organisé en juin 2020 a permis de venir alimenter le diagnostic sur la perception du service par l'usager. Dans le second atelier organisé en septembre 2020, les participants ont apporté leurs idées sur des thématiques soulevées dans le diagnostic territorial (communication, prévention, etc.).



La poubelle ménagère du grand Nouméa.

215 kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2019

A elles seules, 3 catégories représentent plus de la moitié des OMR du Grand Nouméa : les fermentescibles (57 kg/hab.), les plastiques (34 kg/hab.) et les cartons (29 kg/hab.). La catégorie prépondérante est constituée des déchets fermentescibles (déchets de cuisine, déchets de jardin). Ils représentent un quart de la poubelle moyenne d'un habitant du Grand Nouméa.



Les déchets compostables peuvent faire l'objet de mesure de prévention (compostage domestique / de quartier, lutte contre le gaspillage alimentaire). Ces déchets représentent environ un petit tiers des OMR soit 64 kg/hab.

Les couches et lingettes (textiles sanitaires / hygiène), textiles (habits et chaussures) et déchets dangereux sont concernés par des actions de prévention. Leur gisement dans les OMR est évalué au total à 13% de la poubelle soit 27 kg/hab.

Enfin, certains déchets recyclables font déjà l'objet de collectes sélectives sur tout ou partie du Grand Nouméa : les papiers, cartons, verres, emballages plastiques et métalliques, pour encore au total environ un tiers des OMR soit 78 kg/hab.

Le potentiel total de prévention et de valorisation des déchets contenus dans les OMR est d'environ 169kg/hab. sur les 215 kg/hab. (77%).

4.3 Les équipements présents sur le territoire



Installation de Stockage de classe 2 - *Gestion SIGN/CSP* -



Centre de transfert de Ducos - *Gestion SIGN/CSP* -



Plateforme de déchets végétaux - *Gestion SIGN/CSP* -



Centre de tri - *Gestion SAEM Mont-Dore* -



Déchèteries - *Gestion SIGN/CSP*-



Points d'apport volontaire - *Gestion communes Nouméa et Mont-Dore* -

5. La collecte

5.1 Organisation de la collecte dans les communes

Les communes du Grand Nouméa restent compétentes en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). L'exercice de cette compétence est confié par chaque commune à des entreprises privées via des marchés publics et/ou est exercée en régie municipale. Il est important de rappeler l'organisation de la collecte qui est un maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement. Les modes de collecte sont différents selon la commune et le type de déchets (collecte sélective, en porte à porte ou apport volontaire : PAV ou déchèteries).

	Type de déchets	Type de collecte	Fréquence	Prestataire	Période concerné
Nouméa	OM	PAP	3*/s et 6*/s	CALECO	2017-2023
	ENC	RDV	4*/an RDV	CALECO	Prise de RDV sur le N° vert en prestations 2019-2022
	DV	RDV	4*/an RDV	CALECO	Prise de RDV sur le N° vert en prestations 2019-2022
	Recyclables (JMR-Verre-ALU)	AV	60 % remplissage	CALECO	2019-2022
Dumbéa	OM	Papp	2*/s	CALECO	2017-2021
	ENC	PAP	2*/an RDV	CALECO	2017-2021
	DV	Papp	8*/an	CALECO	2017-2021
Païta	OM	PAP	2*/semaine	PSP	2019-2024
	ENC	Papp	2*/an	CALECO	2021
	DV	PAP	6*/an	PSP-Quartiers Païta	Mai 2021 à mai 2022
	DV	Papp	6*/an	CALECO - Littoral	Mai 2021 à mai 2022
Mont-Dore	OM	PAP	2*/semaine	Mana propreté	2017-2022
	ENC	RDV	2*/an RDV	Régie	Collecte en régie et prise de RDV sur le N° vert en prestations 2017-2022
	DV	PAP	1*/mois	SVP Mana CALECO	2018-2020
	Recyclable secs (bacs jaunes)	PAP	2*/mois	Mana propreté	2017-2022
	Recyclables Verre	AV	3*/s	CALECO	Reprise de la prestation par CSP

5.1.1 La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte est organisée par les communes. Le détail des prestations dans le tableau précédent.

Seule la population de la commune du Mont-Dore est desservie par une collecte séparée en porte à porte pour le tri sélectif à l'exception du verre où la collecte est réalisée en apport volontaire. Le service d'enlèvement ramasse les déchets triés et déposés dans des contenants spécifiques, pour le Mont-Dore se sont des bacs jaunes. Les déchets collectés dans les bacs jaunes sont ensuite transportés vers le centre de tri du Mont-Dore où ils seront triés et conditionnés avant export.

5.1.2 Les points d'apport volontaire

La Ville de Nouméa s'est équipée de 35 points d'apport volontaire (PAV) répartis équitablement dans les principaux quartiers de la Ville. Ce dispositif est pleinement opérationnel. Ces colonnes d'apport volontaire accessible à toute heure vont permettre d'engager le tri sélectif à partir de trois bornes installées sur chaque site.



Borne bleue : Papiers, journaux, magazines

Borne Jaune : Canettes aluminiums

Borne verte : Verres

La ville du Mont-Dore dispose également de trois bornes à verre.

- ☞ *Rappel : Les points d'apports volontaires sont gérés par les communes. Le traitement des déchets issus des PAV a été transféré au SIGN par trois communes, seule la commune du Mont-Dore a repris sa compétence.*

5.1.3 Les déchèteries

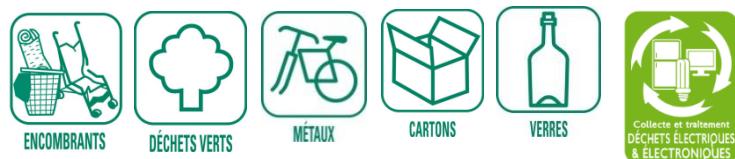
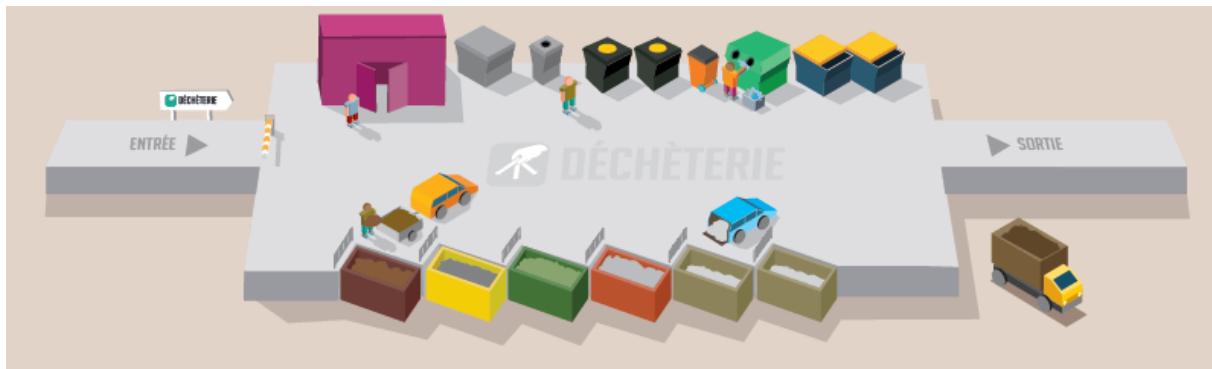
2007	Ouverture de la déchèterie de Gadjî.
2009	Ouverture de la déchèterie de Ducos
2012	Ouverture de la déchèterie de Mont-Dore
2014	Ouverture des déchèteries de Magenta et PK5
2018	Ouverture de la déchèterie de Dumbéa

- ☞ *Rappel : L'exploitation des déchèteries mis en service à partir du 1^{er} juillet 2013 est une compétence optionnelle qui a été transférée au syndicat par les quatre communes.*

Aujourd’hui six déchèteries sont gérées par l’exploitant la CSP dans le cadre de la délégation de service public.

A l’échelle intercommunale, le réseau des déchèteries du Grand Nouméa est accessible gratuitement à tous les particuliers s’étant acquitté de leur REOM (Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères).

Les dépôts en bacs



Les dépôts en benne

	Magenta PK5 Gadgi	Ducos La Coulée	Dumbéa RT1
Lundi	6h-18h	6h30-17h	Fermé
Mardi	6h-18h	6h30-17h	Fermé
Mercredi	6h-18h	6h30-17h	7h-17h
Jeudi	6h-18h	6h30-17h	Fermé
Vendredi	6h-18h	6h30-17h	Fermé
Samedi	6h-18h	6h30-17h	7h-17h
Dimanche	6h-18h	7h-17h	7h-17h

Les horaires des déchèteries

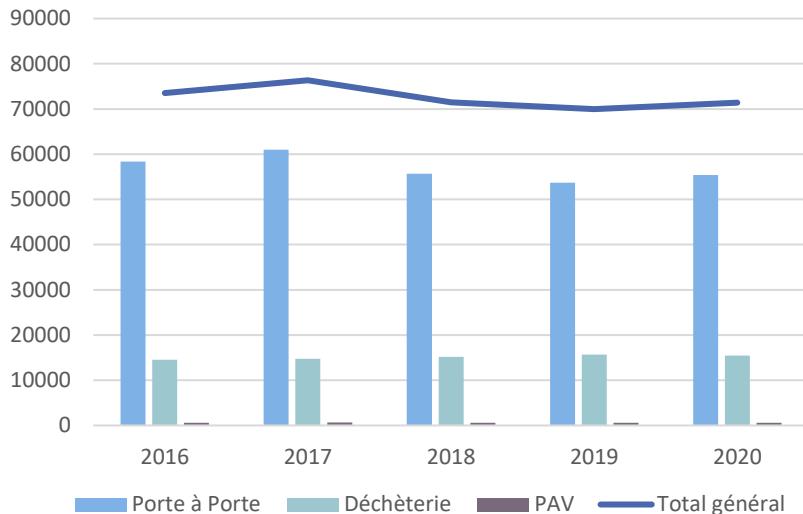
Les horaires et jours d’ouvertures sont adaptés à chaque site. Le volume de dépôt est de 600 litres par jour. L’accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.

A partir du troisième trimestre 2019, extension des jours d’ouverture de la déchèterie de Dumbéa au mercredi.

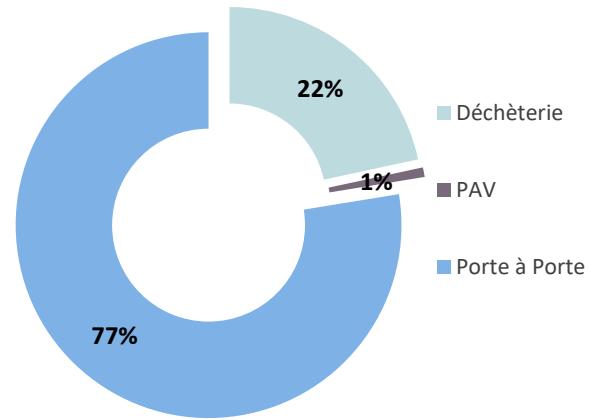
5.2 La collecte des déchets : bilan

5.2.1 Répartition et évolution des types de collecte des DMA (hors déchets de la collectivité)

La part de l'apport volontaire a connu une forte augmentation entre 2015 et 2016 liée à l'ouverture des déchèteries de Magenta et PK5. Entre 2019 et 2020, les déchets collectés en porte à porte augmentent de 3 % et les déchets collectés en apport volontaire diminuent de 2%.



Evolution des tonnages ménagers et assimilés par type de collecte entre 2016 et 2020

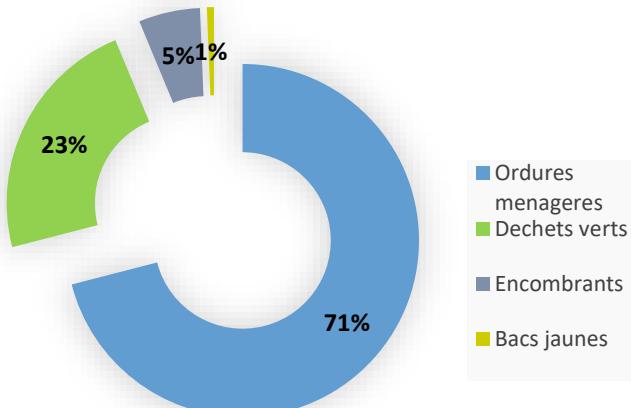


Répartition par type de collecte en 2020

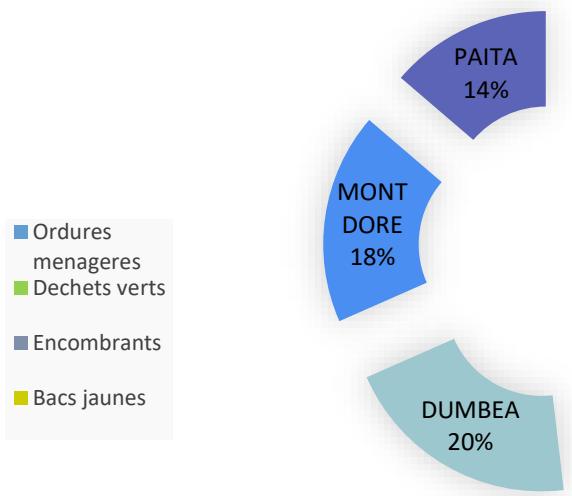
5.2.2 La répartition des tonnages collectés en porte à porte (hors déchets de la collectivité)

En 2020, l'augmentation du tonnage collecté en porte à porte concerne essentiellement les encombrants avec une augmentation de 39 % par rapport à 2019 et 6 % pour les déchets verts. Les OM et les bacs jaunes ont tendance à stagner.

Les communes de Dumbéa et Paita connaissent la plus forte augmentation soit respectivement + 6% et +4% de déchets collectés en porte à porte par rapport 2019. +3% pour le Mont-Dore et 2% pour Nouméa. La répartition reste inchangée pour 2020.



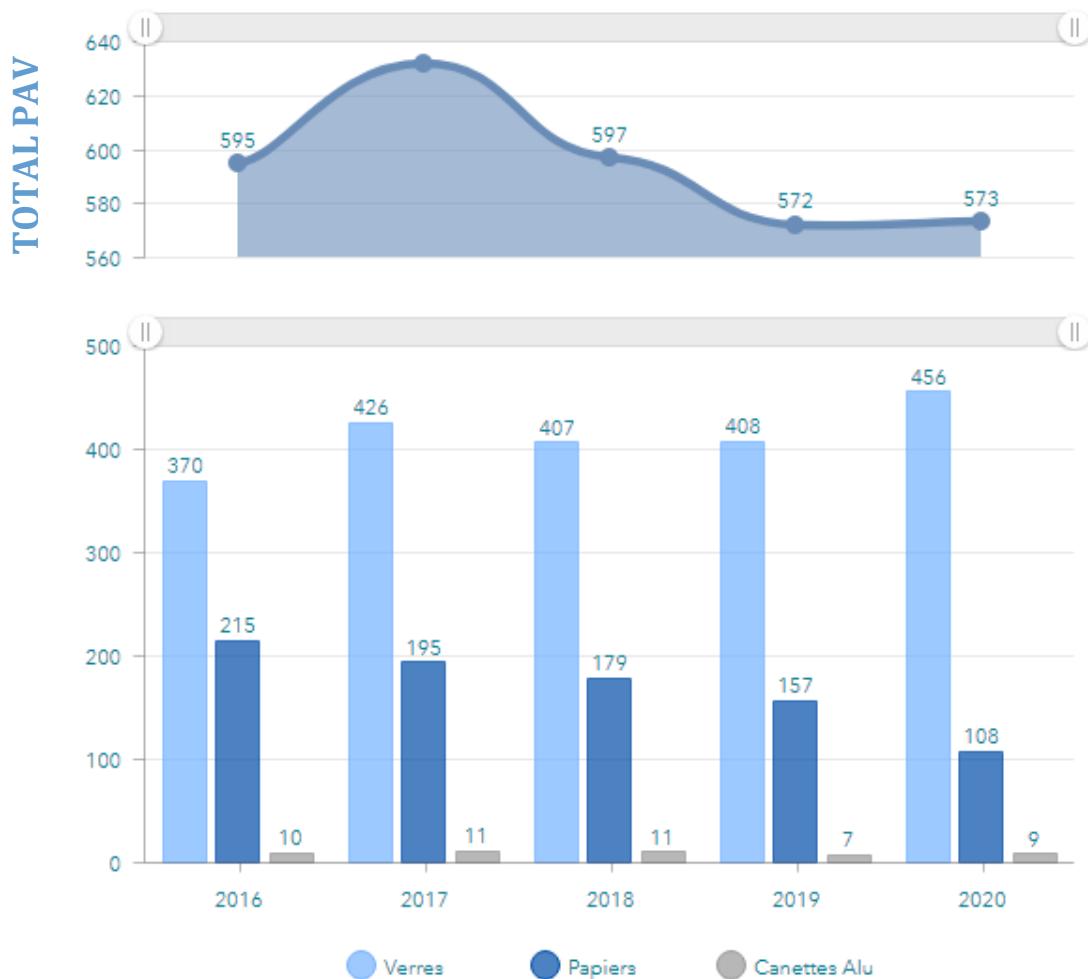
Répartition des tonnages collectés en porte à porte par type de déchets en 2020



Répartition des tonnages collectés en porte à porte par commune en 2020

5.2.3 Les tonnages collectés en points d'apports volontaires (PAV)

Depuis 2017 on observe une diminution de – 9 % des apports en PAV, cette baisse est concentrée sur les PAV de Nouméa (-14 %). A l'inverse une hausse des apports en verre de 24 % sur les PAV du Mont-Dore entre 2016 et 2020. La baisse du tonnage des PAV est imputable principalement au papier particulièrement entre 2019 et 2020 avec une baisse de 31%.



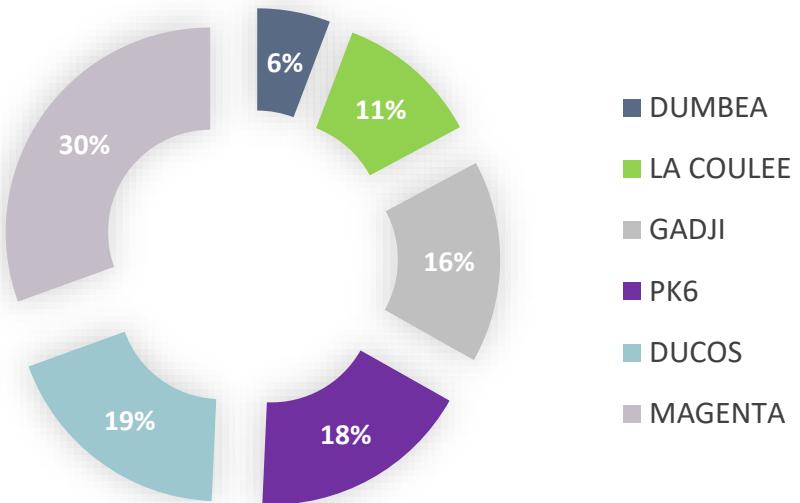
Evolution des déchets collectés en PAV par commune entre 2016 et 2020

5.2.4 Les tonnages collectés en déchèterie (hors professionnels)

En 2017 Magenta est devenue la déchèterie accueillant le plus de tonnages annuels. La déchèterie de Dumbéa Nord, la plus récente (2018) a connu la plus forte augmentation + 35% par rapport à 2019.

Magenta et PK5 enregistrent respectivement une légère baisse de -3% et -2% en 2020 par rapport à 2019. C'est la première fois depuis leur ouverture.

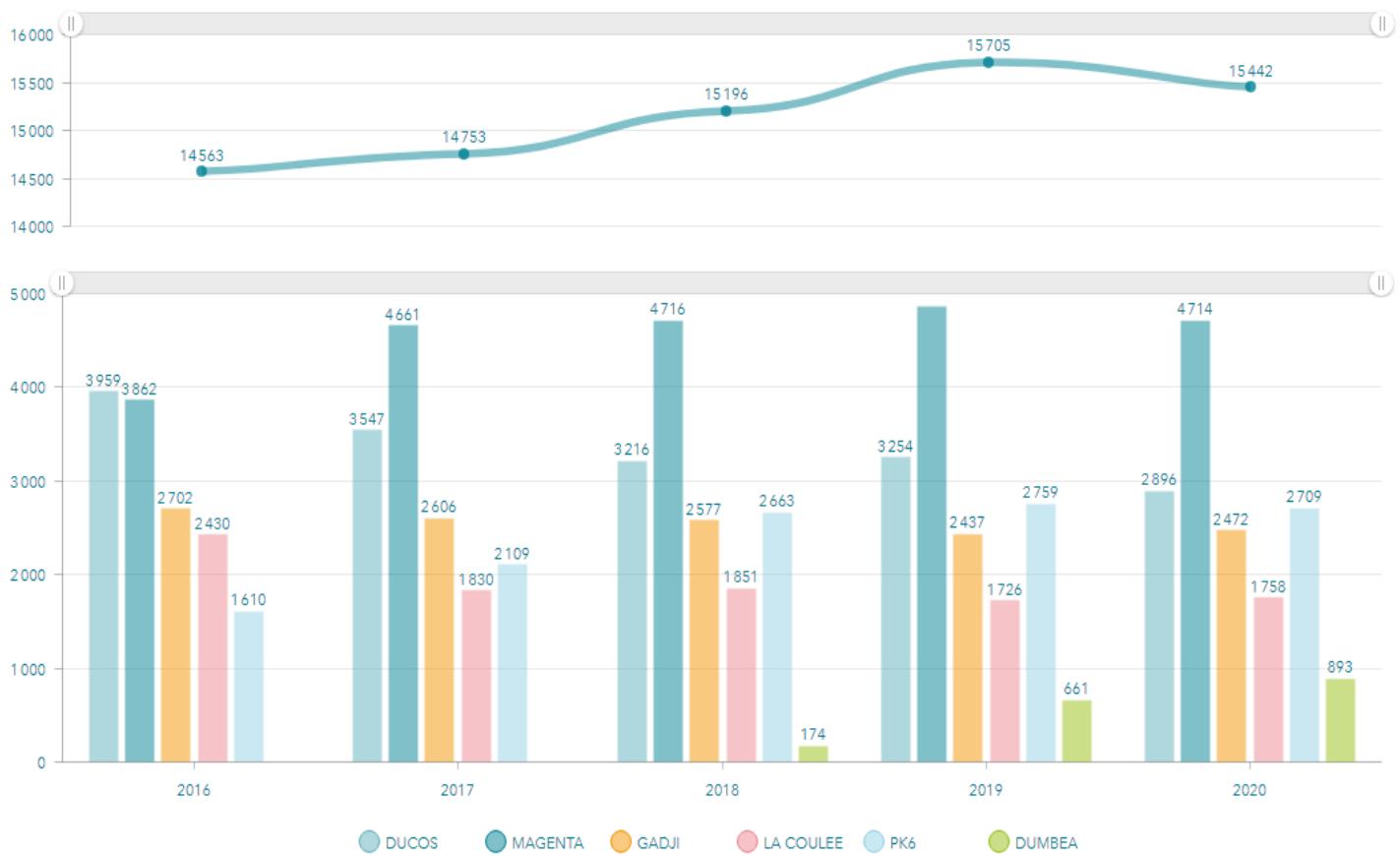
Ducos connaît la plus forte baisse avec -11%.



Répartition des tonnages collectés par déchèterie en 2020

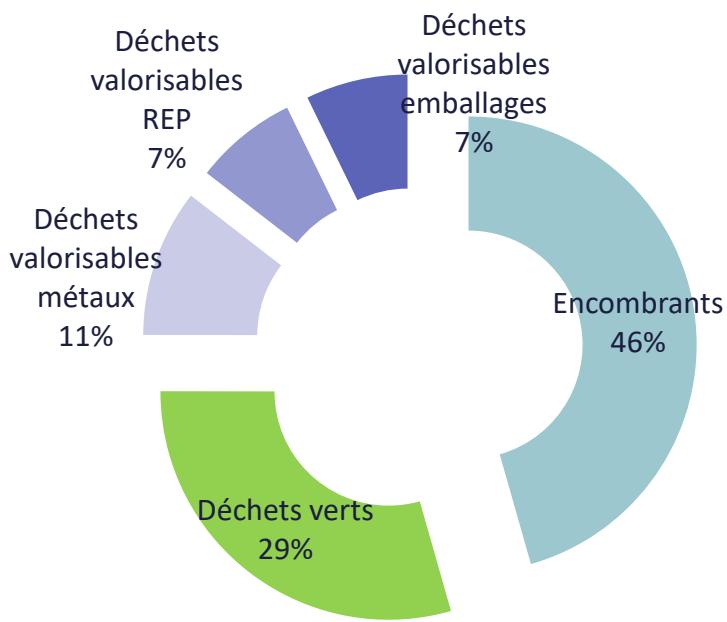
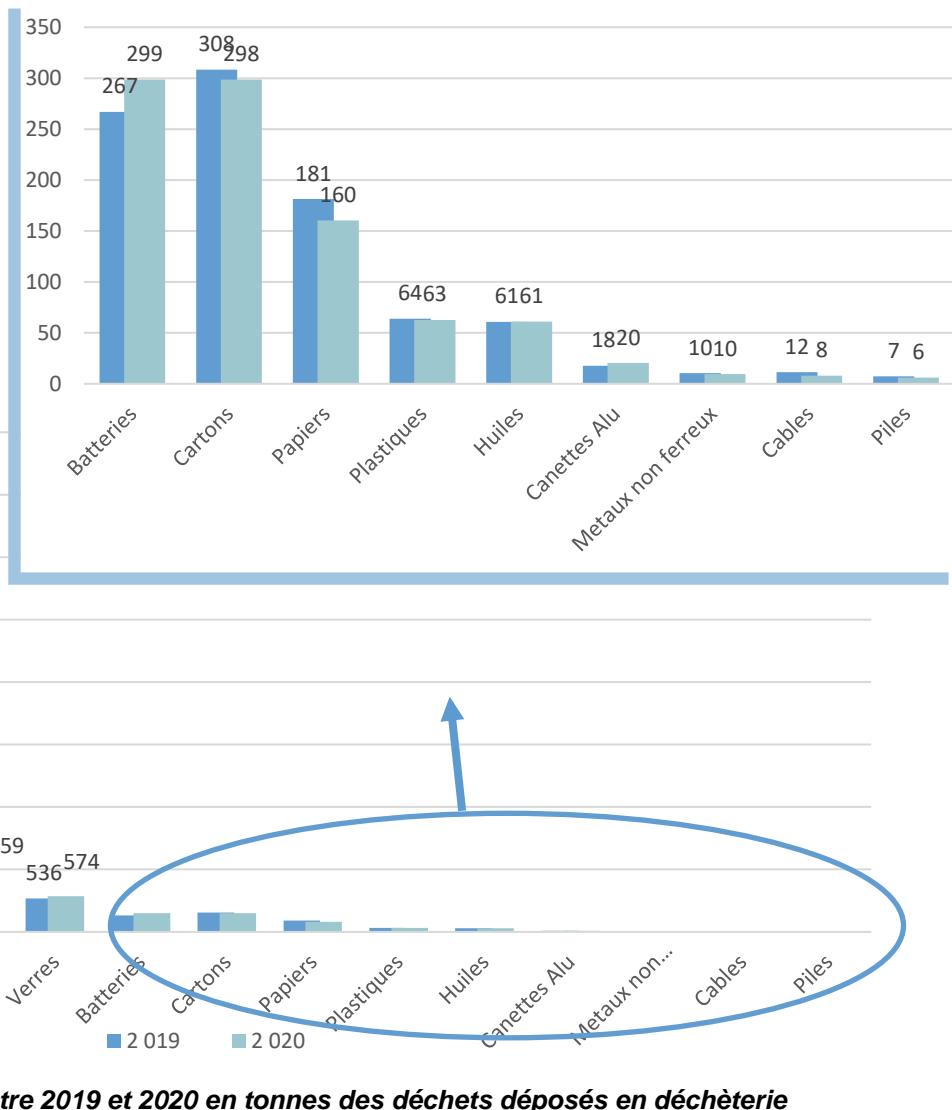
A l'inverse les déchèteries de Gadji et de la Coulée enregistrent une légère hausse de 1% et 2%.

L'année 2020 enregistre une légère baisse des déchets collectés en déchèteries de -2%.



Evolution des déchets collectés en déchèterie en tonnes entre 2016 et 2020

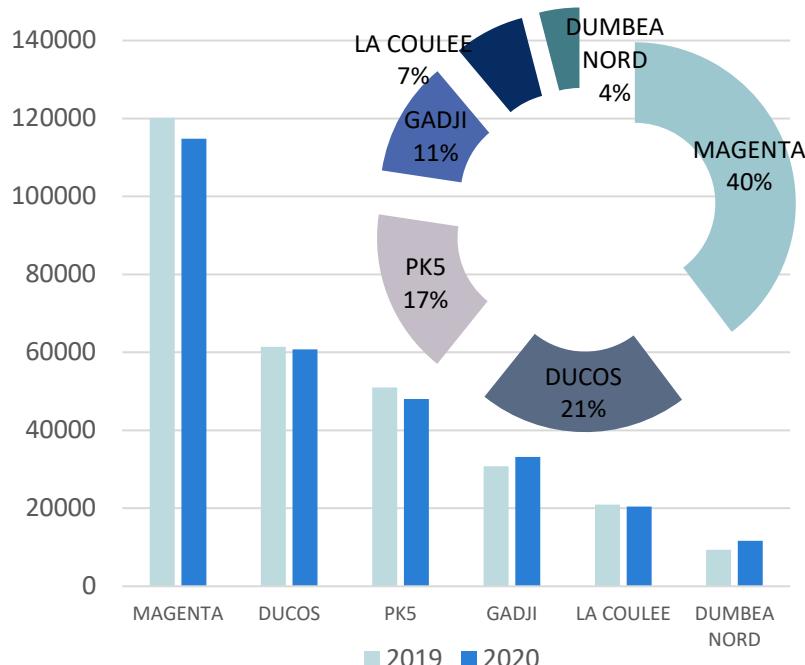
Les déchets verts sont soumis à une variabilité annuelle liée à la saisonnalité et ils enregistrent une baisse de 8% entre 2019 et 2020. Les encombrants enregistrent une hausse de 2%. On observe les mêmes tendances que les apports en PAV, pour le papier, le verre et les canettes aluminiums.



25% des déchets entrants en déchèterie sont orientés vers des filières de valorisation (hors déchets verts). Les déchèteries sont des points d'apport volontaire pour les filières réglementées gérée par l'éco-organisme TRECODEC, celle-ci représente **7%** des apports en 2020. **44 %** des déchets REP du grand Nouméa (hors pneus et véhicules hors d'usages) sont collectés en déchèteries.

Répartition des apports en 2020 par type de déchets déposés en déchèteries

5.2.5 La fréquentation des déchèteries



Seules les déchèteries de Gadjî (+ 8%) et de Dumbéa Nord (+26 %) enregistrent une hausse de leur fréquentation entre 2019 et 2020.

Les autres déchèteries enregistrent des baisses entre 1% pour Ducos jusqu'à 6% pour Magenta.

La fiabilité de ces chiffres est à prendre avec prudence car ils résultent, pour les déchèteries ne disposant pas de pont bascule, d'un comptage manuel des agents.

5.2.6 Les faits marquants sur les déchèteries

L'exploitation en 2020 a été marquée par :

- Le balayage mécanique une fois par semaine des voies de circulations des déchèteries.
- Quelques travaux pour les **déchèteries de Magenta et PK6** avec la pose de ralentisseurs et le renouvellement des Robinets Armés Incendie (RIA).
- Plusieurs faits marquants et incidents se sont produits en 2020 sur la **déchèterie de Magenta**, essentiellement pour des faits d'incivilité, de vols et d'intrusion. Un agent de sécurité de nuit a été mis en place par la CSP afin de stopper ces incivilités.
- Aucuns gros travaux sur la **déchèterie de Dumbéa** n'ont été réalisés depuis l'ouverture en 2018.
- La problématique de gestion des déchets dangereux des ménages est de plus en plus importante. Ces déchets n'étant pas admis sur les déchèteries (en l'absence de filière de traitement réglementée) mais s'y retrouvant très fréquemment notamment en mélange dans les déchets ferreux (pots de peinture, aérosols, fusées de détresse etc.). Ces déchets font l'objet d'évacuation vers les opérateurs de traitement par la CSP. L'opération de collecte et de traitement des déchets dangereux en cours de préparation permettra d'apporter une première réponse à cette situation dans l'objectif de structurer et réglementer la filière.
- Des travaux d'entretien et de rénovation sur la **déchèterie de la Coulée**. Ces travaux ont consisté à la préparation des protections de quai en bois sur les aires de dépôt des bennes et à la réparation du portail d'accès au bassin pluviale.

6. Le traitement

6.1 Les sites de traitement

Depuis 2005 les anciens centres d'enfouissement (La coulée, Païta, Ducos) ont été réhabilités et de nouvelles installations de traitement des déchets ont été construites et modernisées avec une installation de stockage de déchets non dangereux, un centre de transfert, une plateforme de broyage ainsi que six déchèteries, dont la dernière située à Dumbéa ouverte en août 2018.

Ces équipements ont un meilleur suivi environnemental puisque l'ensemble des installations est soumis à la réglementation des ICPE, ainsi qu'un meilleur suivi de la production de déchets avec l'équipement de trois sites sur six en pont bascule.

- 2004** Fermeture du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ducos qui accueille les déchets depuis plusieurs décennies.
- 2007** Ouverture du premier casier de l'ISD et de la déchèterie de Gadji.
- 2008** Fermeture de l'ancien centre d'enfouissement technique de Gadji.
- 2009** Fermeture et réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement technique de Ducos
Ouverture du site de Ducos
- 2012** Ouverture du site de la Coulée avec la déchèterie et la plateforme de broyage de déchets verts
Fermeture et réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement de La Coulée
- 2020** Ouverture de la plateforme de broyage des déchets verts sur Ducos

Le service de transfert des déchets :



Les collectes en porte à porte des ordures ménagères ou des encombrants des communes transitent via le centre de transfert ou sont directement acheminés vers l'ISD de Gadjî.



Une partie des déchets recyclables des déchèteries est directement transférée vers les opérateurs de traitement (ferraille, métaux non ferreux, verre).

Une autre partie des recyclables (carton, papier, aluminium, plastique, verre) est acheminée vers le dock de transfert pour y être stockée avant d'être à nouveau transférée vers les opérateurs de traitement ou de conditionnement en local.

Le transfert des déchets réglementés (piles, batteries, huiles, DEEE) est effectué par l'éco-organisme TRECODEC. La CSP effectue une demande via le logiciel DEMATREC.



Une partie des déchets verts issue de la collecte en porte à porte de la commune du Mont-Dore transitent par la plateforme de la Coulée et Ducos (depuis novembre 2020) pour y être broyés et valorisés. Une partie des déchets est envoyée sur la plateforme de co-compostage de Nakutakoin et l'autre partie est distribuée gratuitement aux particuliers et aux entreprises.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Encombrants, ordures ménagères, déchets verts

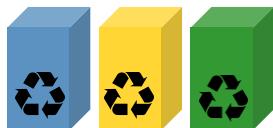


PORTE A PORTE



COLLECTE SEPAREE

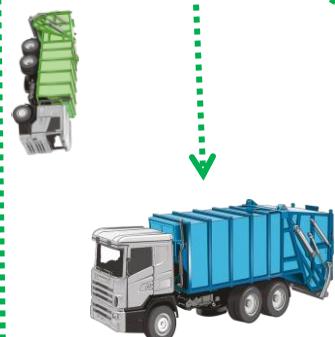
Ferreux, non ferreux, aluminium, cartons, papiers, plastiques, verres, piles, batteries, DEEE, huiles, déchets verts.



DECHETERIE

PAV Nouméa et Mont-Dore

PORTE A PORTE Collecte sélective Mont-Dore



CENTRE DE TRANSFERT DE DUCOS



PLATEFORME BROYAGE DECHETS VERTS LA COULEE - DUCOS



OPERATEUR DE TRAITEMENT

LOCAL

EXPORT



Valorisation Matière
Verres
Aluminium
Déchets verts
Pneus

Valorisation Énergétique
Huile de vidange

Valorisation Energétique
Pneus

Valorisation Matière
Ferreux, Non ferreux, DEEE, Piles, Batteries, Papiers, Plastiques, Cartons, Aluminium

Les filières de valorisation :

	En local	A l'export
Ferreux	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Non Ferreux	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Aluminium	Valorisation matière en local ETV – une partie est utilisée dans le process dans les usines de Nickel	Une partie est exportée pour valorisation matière
Huiles usagées	Valorisation énergétique en locale (Doniambo)	Valorisation matière en local
Batteries	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Piles	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
DEEE	Conditionnement Recygem, EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Pneumatiques usagés	Valorisation matière en local (Drainage pour fond de casier de l'ISD)	Valorisation énergétique à l'export
Verre	Verre broyé et valorisation matière en local (Recyverre).	Valorisation matière en locale
Recyclables (Papier, cartons, plastiques) des QAV et PAV	Sur-tri et conditionnement SAEM-MD	Valorisation matière à l'export
Recyclables Bacs Jaunes Mont-Dore	Tri et conditionnement SAEM-MD	Valorisation matière à l'export
Déchets verts plateforme de broyage	Broyage	Co-compostage sur la plate-forme de Nakutakoin et à destination des particuliers, pépiniéristes et sylviculteurs

6.1.1 L'ISD de GADJI

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) se situe à Gadji, sur le territoire de la commune de Païta, à environ 3 kilomètres au sud du village, et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa. Le site est implanté sur 32,4 hectares dont 20 ha sont prévus pour l'exploitation.

Suite à l'autorisation donnée par l'Arrêté Provincial du 22 juillet 2005, l'enfouissement dans le premier casier de l'exploitation a débuté en juin 2007. Capacité total 4 500 000 m³ soit 3 600 000 tonnes. Durée prévisionnelle de l'exploitation 30 ans.

L'exploitation en 2020 a été marquée par :

- Une campagne de traitement des lixiviats, 2 840 m³ de lixiviats traités ;
- Deux inspections ICPE de la DDDT de la province Sud ;
- La poursuite et la finalisation des travaux de construction du casier E ;
- Trois points de stockage des déblais du casier E (ancien CET et deux sur la bande des 200 mètres) ;
- La relance auprès de l'autorité compétente pour l'évacuation des déchets radioactifs.
- Déclenchement du portique de détection radioactivité le 12 juin 2020 et le 12 août 2020 ; Isolement de la source et reprise du déchet par le producteur ;
- Incendie le 15 novembre 2020 sur la zone d'enfouissement ; extinction de l'incendie et surveillance renforcée. Le 25 décembre 2020 incendie sur la plateforme de broyage ; extinction de l'incendie et surveillance renforcée.

Accès et réception des apports

L'ISDND est ouverte du lundi au samedi, de 6h00 à 18h00. En dehors des heures d'ouverture, la CSP a recours aux services d'une société de gardiennage pour protéger l'ensemble des installations du site (24/24h et 7/7j). Cette prestation ayant été complétée en 2015 par la mise en œuvre d'un plan d'intervention interne (PII). Les quantités réceptionnées sont mesurées par un pont-bascule et enregistrées par un système informatique de suivi.

La conformité de tarage du pont-bascule est réalisée par un organisme tiers indépendant (dernier contrôle 22 août 2018). Un portique de radiodétection situé au niveau du pont-bascule permet d'assurer un contrôle radiologique de tous les apports entrant sur le site. Le portique de radiodétection fait l'objet d'un programme de maintenance assuré tous les deux ans par le constructeur (dernier contrôle 1er juillet 2019).

Une procédure d'acceptation est mise en place. Une fois la procédure d'acceptation validée, les apports sont réceptionnés et contrôlés au poste d'accueil.

Zone de stockage

Après déchargement, les déchets sont repris par un bull et par des compacteurs. Le compactage est essentiel puisqu'il permet optimiser le volume de stockage et de diminuer la présence d'air dans les déchets et ainsi de prévenir les départs de feu.

Par ailleurs, des recouvrements sont réalisés périodiquement afin de réduire les envols et les odeurs, améliorer l'accessibilité et limiter les risques d'incendie. A cet égard, un stock suffisant de matériaux inertes est maintenu en permanence sur le site à proximité de la zone en exploitation.

En vue de garantir la propreté du site des cages métalliques sont placées autour de l'alvéole en exploitation et aux abords du quai de déchargement. Des agents sont également dédiés au ramassage des envols sur site.

En 2020, l'exploitation était concentrée sur le casier F ; alvéole F1. Le phasage d'exploitation des casiers est présenté ci-dessous :

Casier A

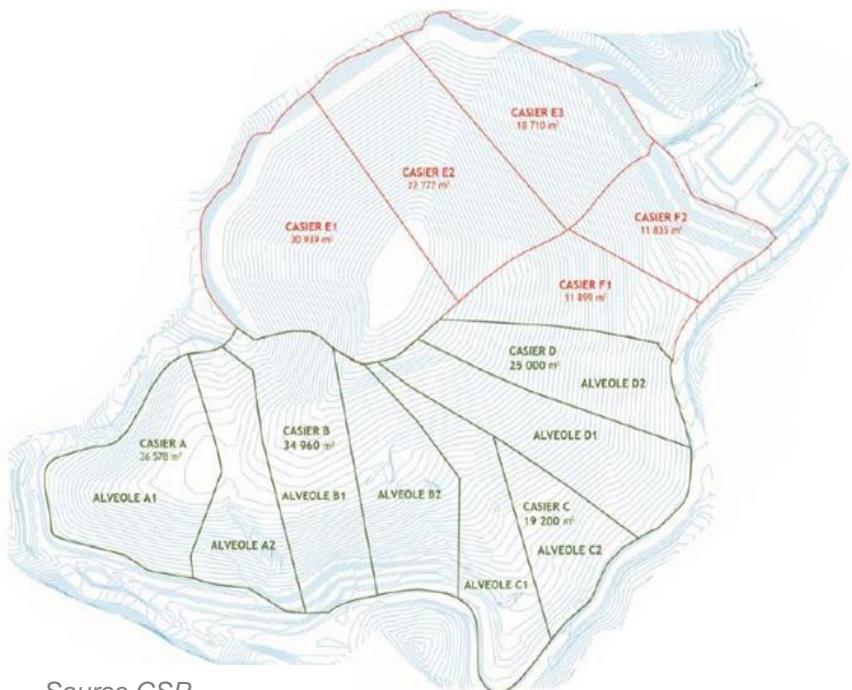
- Ouverture casier A : juillet 2007 ;
- Fermeture définitive casier A : avril 2012 ;
- Dégazage casier A : juillet 2014.

Casier B

- Ouverture casier B : octobre 2009 ;
- Fermeture casier B : mars 2014 ;
- Réouverture casier B : avril 2015 ;
- Fermeture définitive casier B : juillet 2015 ;
- Dégazage casier B : décembre 2015.

Casier C

- Ouverture casier C : mars 2014
- Fermeture casier C : avril 2015
- Réouverture casier C : juillet 2015
- Fermeture casier C : juillet 2016.



Casier D :

- Ouverture casier D : juin 2016, en couverture provisoire

Casier F

- Ouverture casier F : avril 2020, ouverture alvéole F1, en cours d'exploitation

Casier E

- Réception du fond de forme du casier E1 en septembre 2020.



Photos source SIGN visite technique du 10/07/2020.

Réseau de biogaz : pour soutirer le biogaz, les drains et les puits sont raccordés à un collecteur principal installé sur tout le pourtour des aires de stockage. Ce réseau est maintenu en dépression et réglé grâce à des vannes montée sur chaque puits et les gaz ainsi pompés sont brûlés dans une torchère.



En 2016 les casiers C et D ont été dotés de réseaux horizontaux mis en place au fur et à mesure de l'exploitation, cette méthode permet de collecter et traiter le biogaz.

En 2017 à 2020, des antennes du réseau biogaz des casiers B, C et D ont été connectés à leur tours.

Photo source CRAE-CSP

Bassin de lixiviats



Photo source CRAE-CSP

Les lixiviats (eaux qui a percolé dans les déchets) sont collectés en fond de casiers par un système gravitaire qui permet de canaliser les effluents vers les bassins de stockage où ils sont aérés aux moyens d'aérateurs électriques. Le traitement est réalisé par osmose inverse. Le perméat obtenu après traitement respecte les normes en vigueur pour rejet en milieu naturel. Le concentrat est réinjecté dans le massif de déchets. En 2020, un bassin de lixiviat a été retravaillé pour accueillir les eaux de ruissèlement. Le volume de lixiviat est faible, cela est due à une année sèche et une réduction de la surface d'enfouissement.

- Volume de lixiviats traités : 2 840 m³
- Volume de perméats produit : 2 190 m³

La plateforme de broyage des pneumatiques

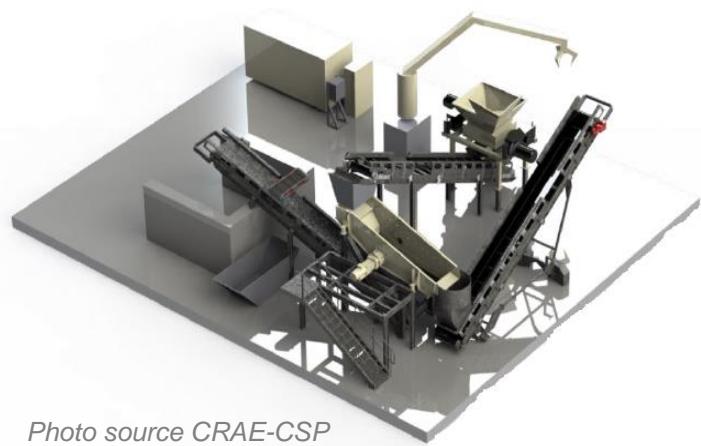


Photo source CRAE-CSP

L'activité de broyage des pneumatiques VL et PL a été mise en service en octobre 2015, ce procédé mis en place en collaboration avec la métropole permet d'obtenir un produit breveté appelé « DRAINGOM ». La filière pneus est une filière réglementée depuis 2008 et elle est organisée par l'éco-organisme TRECODEC. La CSP est un opérateur agréé et donc prestataire de l'éco-organisme. En 2020, 3 710 tonnes de pneus (véhicules légers, poids lourds, génie civil) ont été déposés sur la plateforme.

6.1.2 Le Centre de transfert de Ducos

Le Centre de Tri, Transfert et de Valorisation de DUCOS est autorisé à être exploité par arrêté n° 10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de services publics). Il est situé à Nouméa dans la zone industrielle de Ducos.

L'exploitation en 2020 a été marquée par :

- La reprise des voiries de circulation interne du site avec une nouvelle signalétique au sol, des ralentisseurs et un chemin piéton.
- La réfection de la dalle de la zone en béton endommagée du dock de transfert
- La création de 6 places de parkings supplémentaires en entrée du site ;
- Les travaux d'aménagement pour la future zone de broyat de déchets verts ;
- La réception de nouvelles bennes pour les déchèteries et pour la station de traitement des boues ;
- A la demande de la CSP, Enercal a enterré la ligne à haute tension dans la rue Ampère pour faciliter le passage des camions.



Stockage des nouvelles bennes pour les QAV
Photos source SIGN visite du 07/10/2020



Nouvelles bennes filtrantes pour la station d'épuration.

Accès, réception des apports et service de transfert de Ducos

Le dock de transfert de Ducos est ouvert de 6H30 à 17H00 du lundi au vendredi et de 6H30 à 15H00 le samedi. Pour les apports de la ville de Nouméa le service est ouvert jusqu'à 22H le lundi, mardi, 20 de mercredi à samedi et 17H le dimanche. L'accueil au dock est réalisé par des agents de guidage à l'entrée et des conducteurs d'engins polyvalents permettant la préparation au transfert des déchets. Une partie des valorisables (papiers, cartons, plastiques, aluminiums, verres) déposée dans les QAV et les PAV est transférée au dock pour y être stockés temporairement. Les recyclables sont ensuite transférés vers les opérateurs de valorisation locaux.

Travaux d'installation des dispositifs de gestion et contrôle d'accès sur le site en 2020 :

- La mise en place de nouvelles barrières levantes afin d'améliorer la gestion des accès sur le QAV et vers les aires de services ;
- La mise en place d'une gestion automatisée des accès au site, via le pilotage des entrées par un système de lecteur de badge pour les véhicules privés et d'exploitation ;

Station de traitement Station de Traitement Des Liquide Biodégradable (STDLB)



Les horaires d'ouverture : 6H30-17H00 du lundi au vendredi.

D'importants travaux de gros entretien et de modification du process sont planifiés en 2020-2021 :

- Fabrication et remplacement du dégrilleur de la STDLB ;
- Remplacement de l'unité de polymérisation ;
- Déplacement des cuves de stockage dégrilleur et de la plateforme AVC lié à la mise en place de la plateforme de broyage ;
- Remplacement des armoires électriques et de commandes.
- 2020, 10 605 tonnes de DLB ont été traités sur la station.

Photos source SIGN visite du 09/11/2020

Plateforme de broyage DV – unité de broyage



Photos source SIGN visite du 09/11/2020

Le lancement des travaux de réalisation de la plateforme de broyage de déchets verts est intervenu en parallèle des travaux de réfection du CTTV de Ducos. Ces travaux ont consisté en 2020 à :

- L'aménagement de la plateforme de broyage comprenant la création de deux quais avec des structures préfabriqués en béton, un quai de déchargement des déchets verts et un quai permettant de recharger le déchet verts broyés pour le transfert vers les installations de valorisation ;
- La mise en place de dispositif de sécurité, avec la création d'un arrêteoir en béton et la mise en place de garde de corps ;
- L'installation d'un portail automatique pour contrôler les accès sur la plateforme de broyage de déchets verts ;
- La mise en place de dispositifs de protection incendie, avec l'installation de deux RIA (robinet incendie armé) et plusieurs extincteurs.

Ces travaux ont été achevés en octobre 2020 et le démarrage des activités de broyage sur la plateforme ont débuté en novembre 2020. Le déchet vert broyé est livré aux entreprises et particuliers qui ont en font la demande, pour une utilisation comme paillage ou pour la fabrication de compost.

Ancienne décharge



Photo source CRAE-CSP

- Depuis le mois de juillet 2016, le dôme de Ducos accueille une unité de production d'électricité photovoltaïque.

6.1.3 Le site de la Coulée

La déchèterie et la plateforme de broyage de déchets verts de LA COULEE sont autorisés par arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du deux décembre 2010 à être exploités par la société CSP. La plateforme de déchets verts est ouverte de 6H00 à 14H00 du lundi au vendredi.

L'exploitation en 2020 a été marquée par :

- Le déplacement du broyeur sur la plateforme de Ducos au second semestre 2020 ;

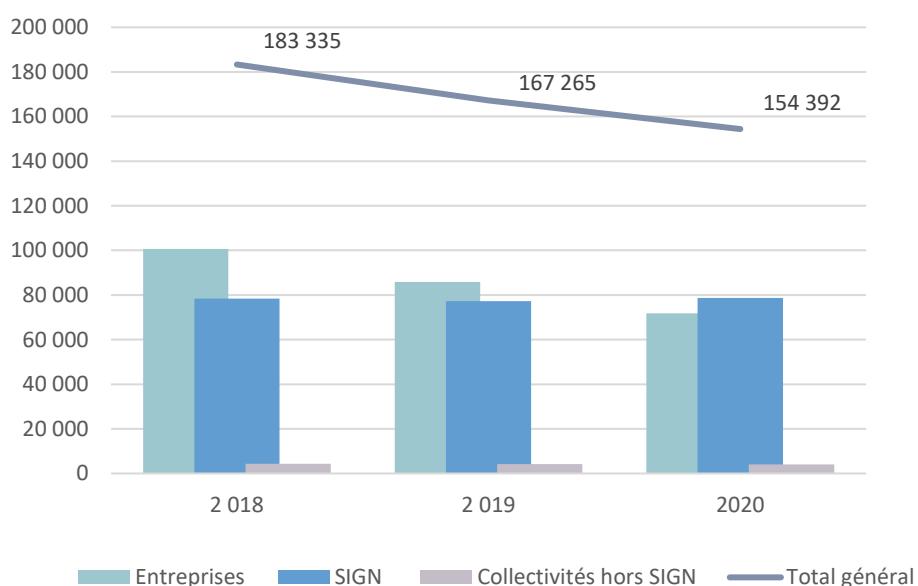
En 2020, le site de la Coulée a broyé environ 3 000 tonnes de déchets verts.

6.2 Le traitement des déchets

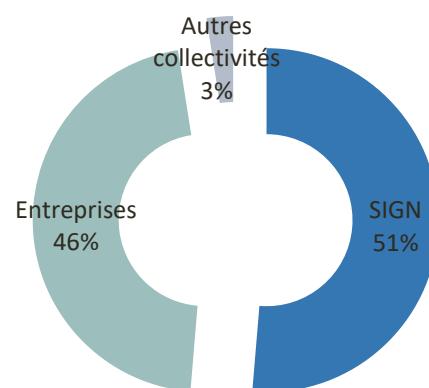
6.2.1 Les déchets entrants

154 195 tonnes de déchets entrants à la CSP

En 2020, 154 195 tonnes de déchets ont été réceptionnés sur l'ensemble des sites de traitement gérés par la CSP soit une diminution de 8% par rapport à 2019, principalement lié à la baisse des cendres. On observe que la baisse des apports des entreprises inverse la répartition, soit 51% pour le SIGN et 46% pour les entreprises en 2020.

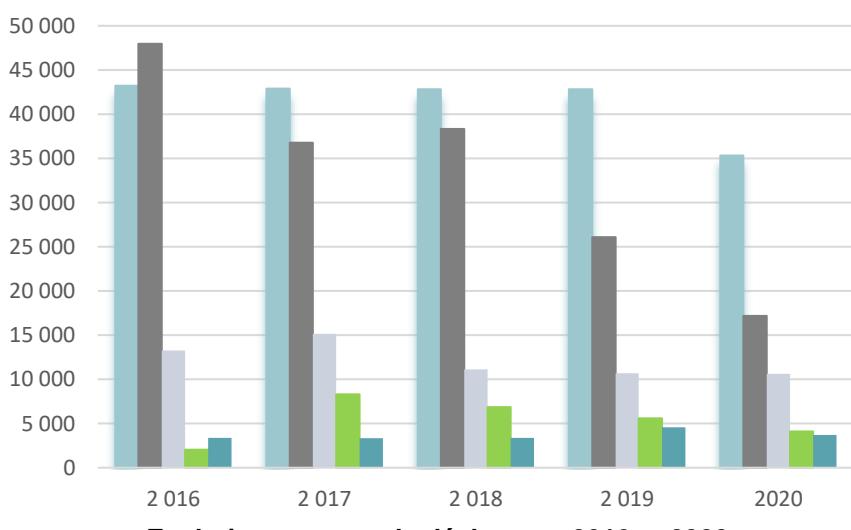


Evolution des déchets par origine entre 2018 et 2020



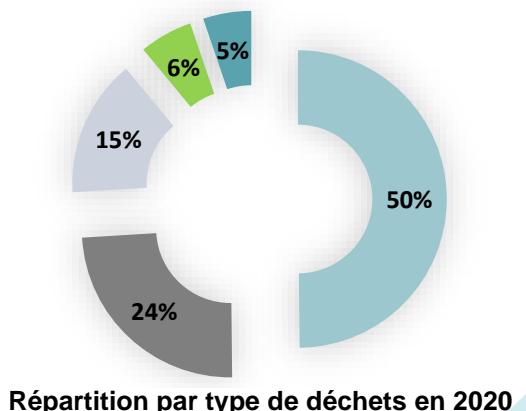
Répartition des déchets par origine en 2020

71 743 tonnes de déchets industriels traités (hors autres collectivités)



Evolution par type de déchets en 2016 et 2020

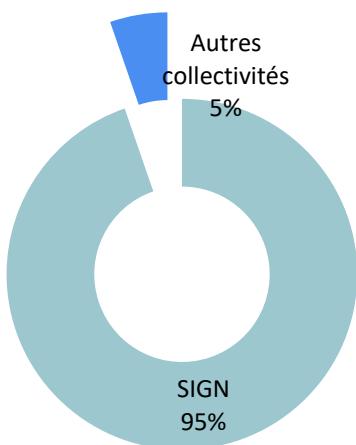
- Déchets activités économiques ■ Cendres
- DLB ■ Déchets verts professionnels
- Pneus



Concernant la part entreprise, on observe une baisse significative de 16 % entre 2019 et 2020. Les cendres enregistrent une baisse de 34% par rapport à 2019. A noter que les apports de cendres ont été stoppés mi-novembre du fait du blocage du site de production.

Pour rappel les déchets liquides biodégradables avaient enregistré une baisse de 26 % entre 2017 et 2018 essentiellement lié à la mise en place courant 2018, de la station d'épuration ES SERVICE sur la ZAC Panda, qui assure à présent le traitement d'une partie des DLB transportés par les vidangeurs. Entre 2019 et 2020, les tonnages sont à la stagnation.

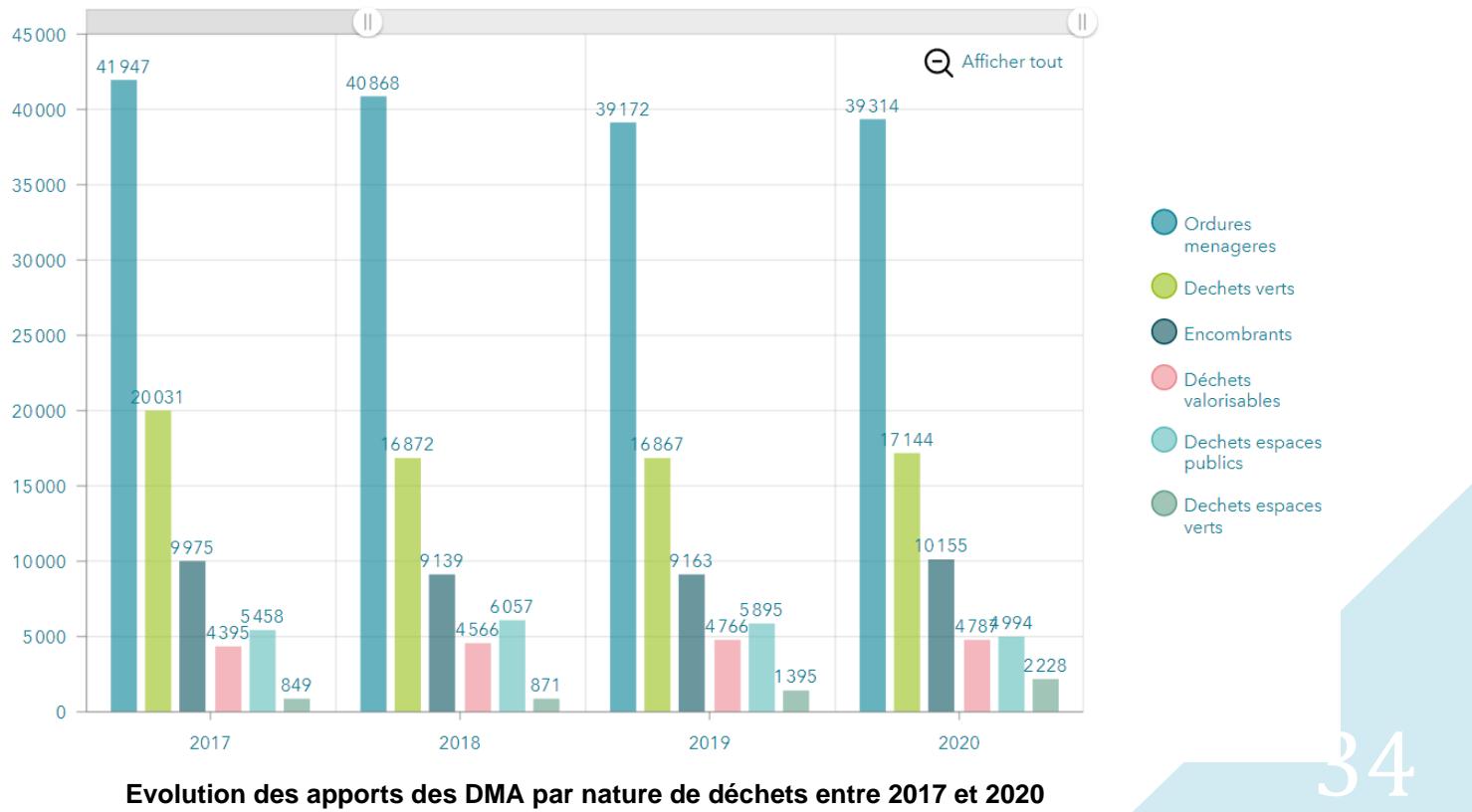
82 649 tonnes de déchets des collectivités traités (SIGN + autres collectivités)

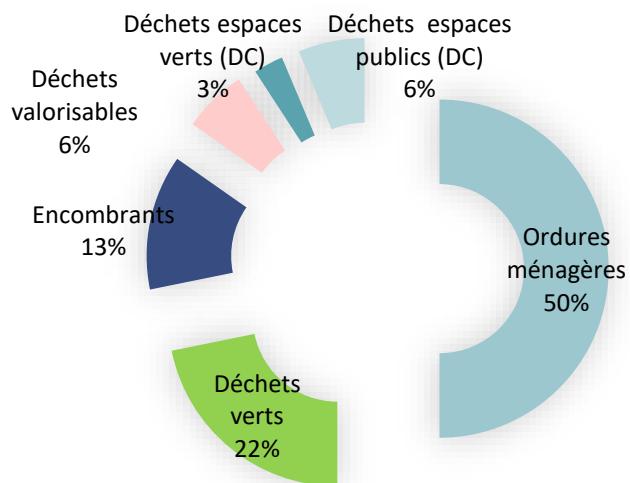


La part des déchets ménagers des autres collectivités reste stable depuis 2012.

Répartition par collectivité en 2020

78 622 tonnes de déchets traités sur le périmètre du SIGN



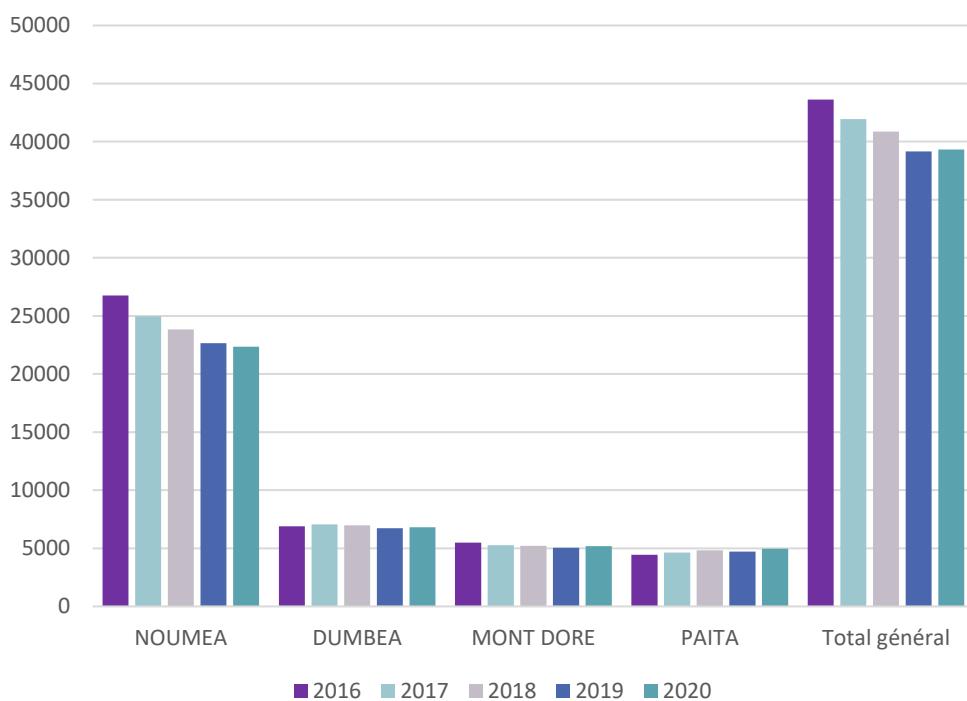


Répartition par nature de déchets en 2020

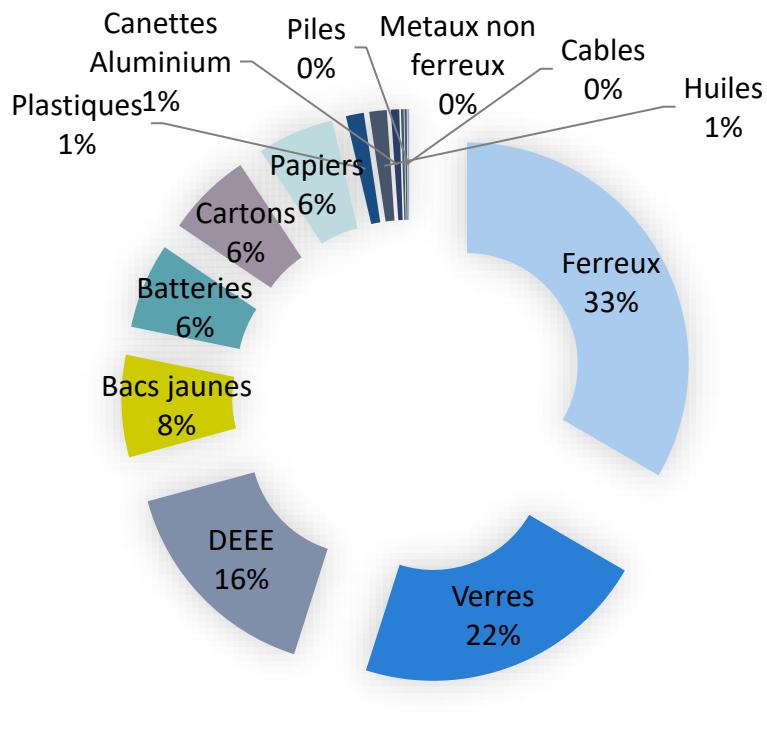
Les tonnages enregistrent une légère hausse par rapport à 2020, +2% lié principalement à une hausse des encombrants des ménages et des déchets verts des espaces publics.

Les ordures ménagères et les valorisables sont à la stagnation entre 2019 et 2020.

La tendance à la baisse observée depuis 2016 des ordures ménagères a donc tendance à s'atténuer en 2020. La ville de Paita enregistre la plus forte hausse avec +5% par rapport à 2019, Mont-Dore +2 % et Dumbéa +1.3%. Nouméa est la seule commune à connaître une légère baisse de -1.3 %.



Evolution des OMR par communes entre 2016 et 2020

4 789 tonnes de déchets valorisables sur le périmètre du SIGN

Répartition de la valorisation par nature de déchets en 2020



	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Ferreux	1448	1549	1598	3%
Verres	897	944	1031	9%
DEEE*	798	817	759	-7%
Bacs jaunes	362	363	357	-2%
Batteries*	223	267	299	12%
Cartons	297	308	298	-3%
Papiers	352	338	268	-21%
Plastiques	67	64	63	-2%
Huiles*	47	61	61	1%
Canettes Aluminium	28	25	29	15%
Métaux non ferreux	7	10	10	-8%
Câbles	11	12	8	-30%
Piles*	5	7	6	-16%
Vêtements	23	0	0	
Total	4566	4766	4787	0%

*Déchets REP (réglementation élargie du producteur)

La part des ferreux, du verre et des batteries augmentent par rapport à 2019 lié à une hausse de ses déchets traités ayant un fort impact en tonnages. Cette tendance à la hausse est observée depuis 2016. A l'inverse on peut noter une baisse importante du papier entre 2019 et 2020 cette tendance est observé depuis 2017.

Les filières REP, prise en charge par l'éco-organisme et collectés via les déchèteries représentent 1 125 tonnes en 2020 soit 24 % des valorisables.

Taux de valorisation 2020

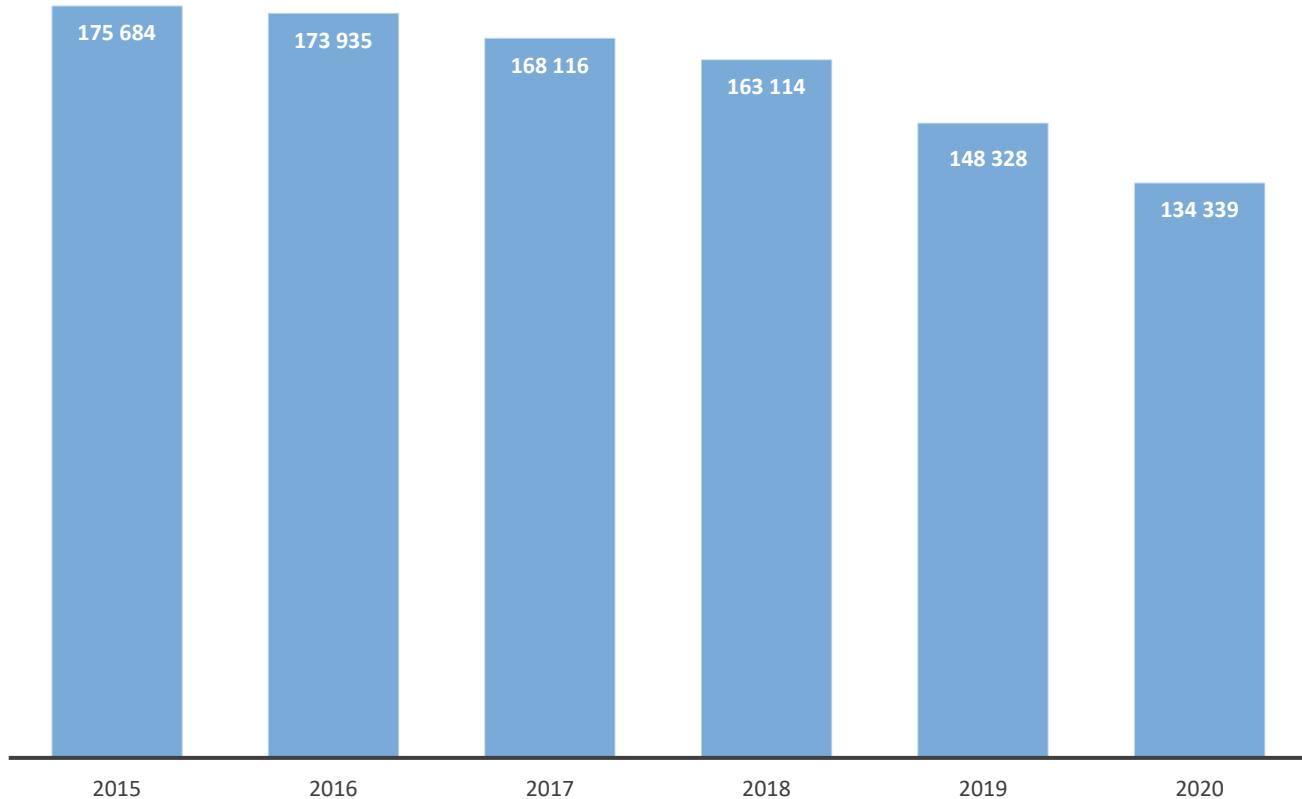
Ferreux	100%
Verres	77%
Cartons	100%
Papiers	100%
Plastiques	110%
Canettes Aluminium	89%
Métaux non ferreux	99%

Dans son rapport annuel 2020, la CSP annonce un taux de valorisation moyen des déchets recyclables collectés sur les déchèteries et sur les points d'apport volontaires (Ville de Nouméa et du Mont Dore) **de 92.7 %** (hors déchets réglementés). Ce calcul est réalisé en faisant la différence de ce qui est apporté par les usagers et de ce qui est déposé chez l'opérateur de traitement. Cela ne prend pas en compte le taux de refus de l'opérateur final qu'il soit en local ou à l'export.

Dans son rapport le concessionnaire indique que les contraintes liées aux évacuations sur la filière de valorisation du verre ne permettent pas d'écouler la totalité du gisement. Il est également indiqué que la qualité du gisement, notamment sur les points d'apports volontaires du Mont-Dore n'est pas suffisante pour valoriser ces déchets (présence d'indésirables). Pour certains flux le taux de valorisation supérieur à 100 % s'explique par des effets de stock sur la période considérée.

6.2.2 Les déchets sortants

134 339 tonnes de déchets enfouis



Evolution des tonnages enfouis entre 2015 et 2020

Entre 2015 et 2020 on observe une baisse de – 41 000 tonnes soit – 23%. Cette baisse observée depuis plusieurs années s'explique en grande partie par une diminution importante de l'apport des cendres, - 67% par rapport à 2015 soit moins 34 000 tonnes.

6.3 Action de communication et visites des sites

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets efficace. En étroite concertation avec les SIGN, la CSP mène des actions de communication afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision de la gestion des déchets.

Tout au long de l'année, des visites de sites sont organisées. Cette action permet aux visiteurs de visualiser concrètement le fonctionnement des installations et de découvrir le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.



Source photo CRAE 2020 - CSP

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements scolaires, aux élus et agents des collectivités membres qu'au grand public.

Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, s'organise autour d'animations en salle et d'une visite sur le terrain au cœur des exploitations.

La CSP organise également ponctuellement des réunions et des évènements de sensibilisation.

Date	Nom de l'établissement	Nombre de personnes
vendredi 27 novembre 2020	CM1/CM2 - SERD	10 élèves, accompagnateurs
jeudi 26 novembre 2020	CM1 - SERD	10 élèves, accompagnateurs
mercredi 25 novembre 2020	TRECODEC	10 personnes
jeudi 1 octobre 2020	Terminale + CAP - Lycée du Mont-Dore	26 élèves de Terminale/CAP EU, 2 accompagnateurs
jeudi 17 septembre 2020	Riverains	10 personnes
mardi 1 septembre 2020	Classe de BTS - Lycée du Mont-Dore	
vendredi 24 juillet 2020	Ecole catholique DUMBEA	27 élèves, accompagnateurs
jeudi 11 juin 2020	UNIVERSITE - MASTER 2	18 étudiants

7. Tarification et recettes

7.1 Le coût du service

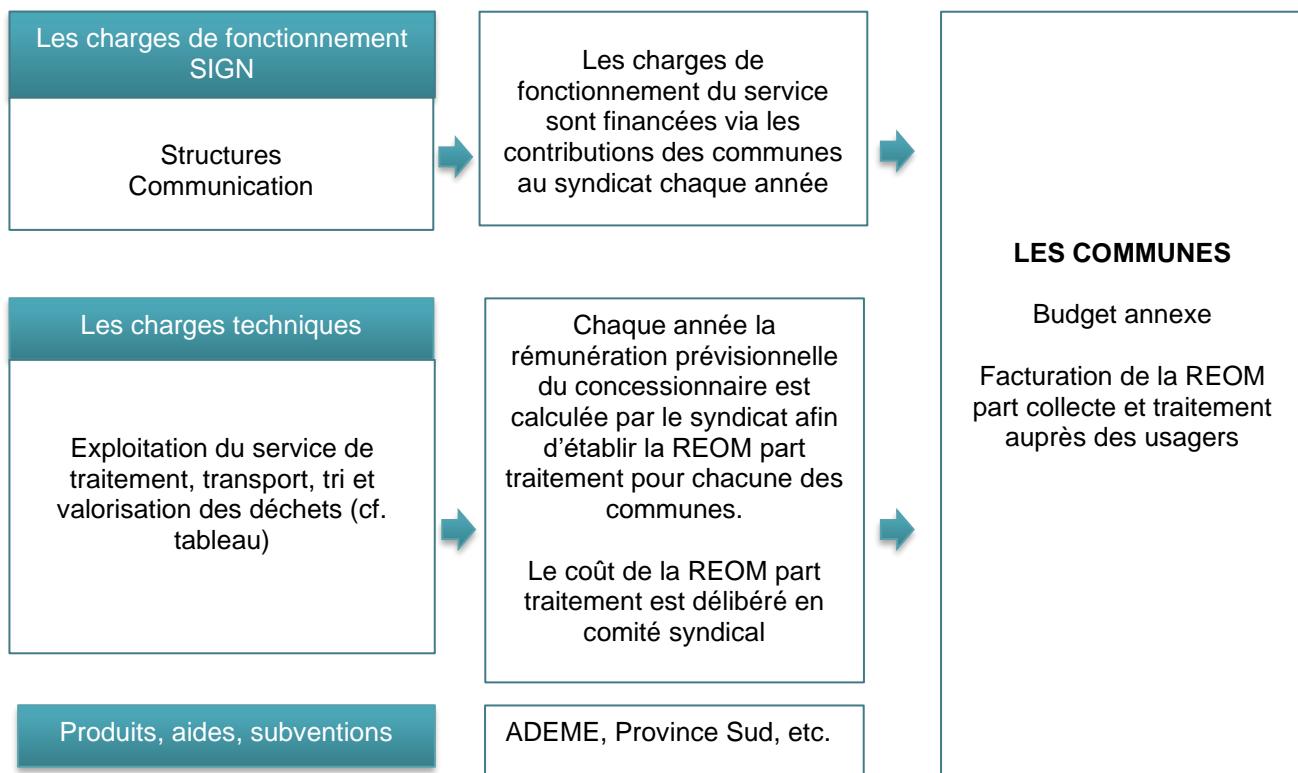
La part traitement de la REOM permet de financer l'organisation du service suivant :

Le contrat se caractérise par un fort aspect concessif constituant en un programme d'investissements et de renouvellement. Il comprend la construction ou la réhabilitation de 8 installations (article 2 de l'avenant 2).

Les travaux et investissement déjà réalisés*
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET de Ducos
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET Paita
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET de La Coulée
Réalisation de l'installation de stockage de déchets de classe II
Réalisation d'un centre de tri et de transit sur le site de Ducos
Création d'une station d'épuration destinée à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides à Ducos
Réalisation d'une plate-forme de déchets végétaux à la Coulée déplacé sur Ducos (depuis 2020)
Réalisation de trois quais d'apport volontaire (Gadjî, Ducos, La Coulée)

*L'investissement des trois nouvelles déchèteries n'a pas été réalisé par le Syndicat mais par les communes concernées Nouméa (Magenta, PK5) et Dumbéa (Dumbéa RT1).

L'exploitation du service
Exploitation et gestion des sites
Exploitation et gestion de l'ISD de Gadjî, du site de Ducos et de la plateforme de déchets végétaux de la Coulée
Exploitation et gestion des déchèteries de Ducos, Mont-Dore, Gadjî, Magenta et PK5
Transport des déchets
Gestion du transport des déchets stockés à l'ISD de Gadjî à partir des sites de Ducos et du Mont-Dore (ordures ménagères, encombrants, déchets végétaux)
Gestion du transport des déchets valorisables des déchèteries vers des opérateurs locaux pour conditionnement et valorisation local ou à l'export
Gestion du transport des déchets des PAV de Nouméa du centre de transit de Ducos vers les opérateurs de traitement
Traitements et valorisation des déchets
Traitements par stockage des ordures ménagères, des encombrants et d'une partie des déchets végétaux
Valorisation des déchets (hors REP) vers les opérateurs de traitement (déchets végétaux issus de la plateforme, ferraille, non ferreux, câbles, plastique, verre, cartons, papier, canettes).



Le Coût du service public du traitement des DMA

7.2 Rémunération du concessionnaire

7.2.1 L'actualisation des tarifs

Chaque année les tarifs sont actualisés selon la formule suivante :

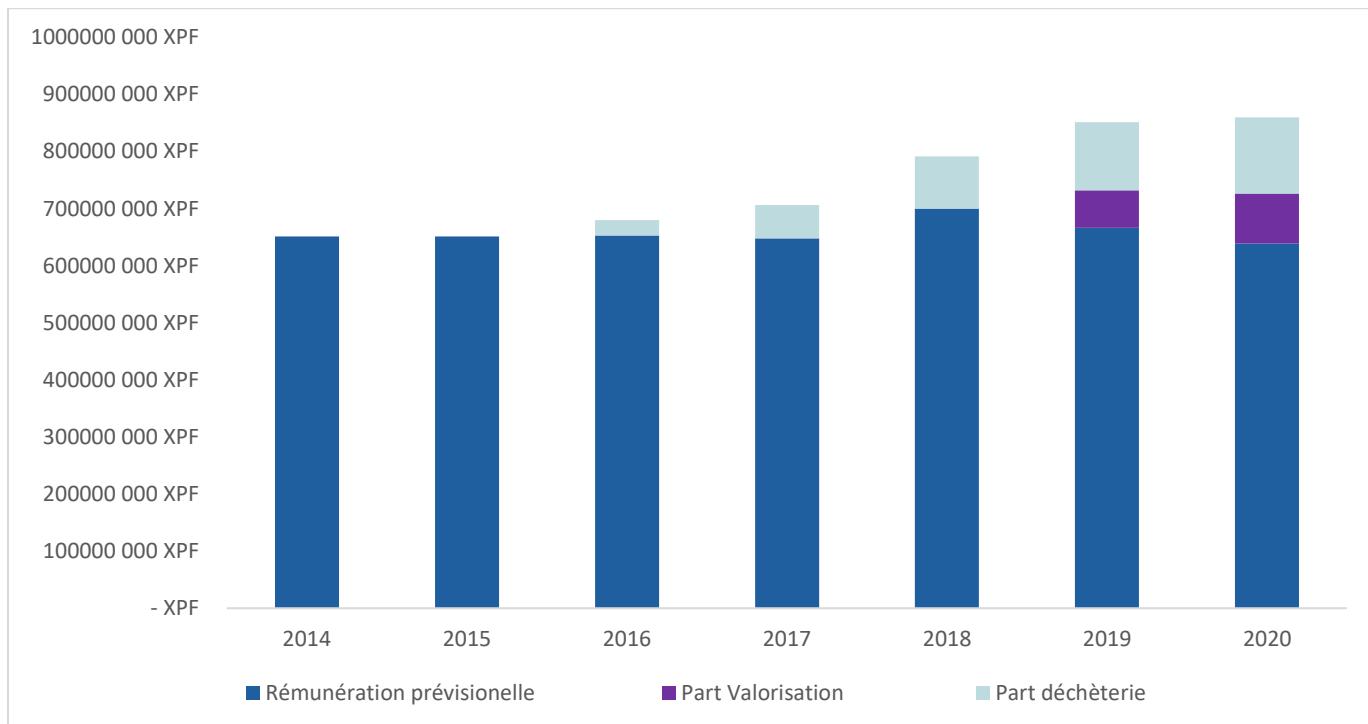
$$(0.35+0.05 \times G/G0 + 0.30 \times S/S0 + 0.30 \times M/M0) =$$

- Actualisation du tarif des Ordures Ménagères/Encombrants
- Actualisation du tarif des déchets Verts
- Actualisation du tarif d'exploitation des déchèteries (part fixe et part variable/coût à la rotation).
- Coût de la valorisation des déchets : définition de coûts à la tonne. Avant la signature de l'avenant le coût de la valorisation n'était pas fixé contractuellement.

7.2.2 Définition par le SIGN de la rémunération contractuelle prévisionnelle

La rémunération prévisionnelle 2020 est calculée avant le 31 octobre de l'année 2019 afin que les communes puissent fixer les nouveaux tarifs de la REOM 2020. Le calcul de la rémunération prévisionnelle est basé sur des tonnages glissants de septembre 2018 à août 2019.

Rémunération prévisionnelle 2020 : 860 211 412 XPF TTC



Evolution de la REOM prévisionnelle entre 2015 et 2020

L'augmentation de la REOM ces dernières années est imputable à la mise en exploitation des trois nouvelles déchèteries de Nouméa et de Dumbéa ainsi que le coût de la valorisation des déchets recyclables (hors REP, financement éco-participation).

7.2.3 La définition de la REOM par les communes et le recouvrement

Par convention, le Syndicat confie aux communes membres le soin d'émettre les factures à adresser aux usagers.

Il revient à chaque commune d'établir le montant de la REOM part traitement aux usagers.

Les régies des municipalités puis la trésorerie de la province Sud effectue un recouvrement sur quatre années auprès des administrés. Au cours du premier trimestre de l'année, un point est réalisé sur l'état du recouvrement entre les sommes facturées aux administrés et les produits encaissés par les régies des communes et par la trésorerie.

- ➔ Contractuellement la CSP doit être rémunérée à un montant au moins égal à 90 % de la rémunération réelle.

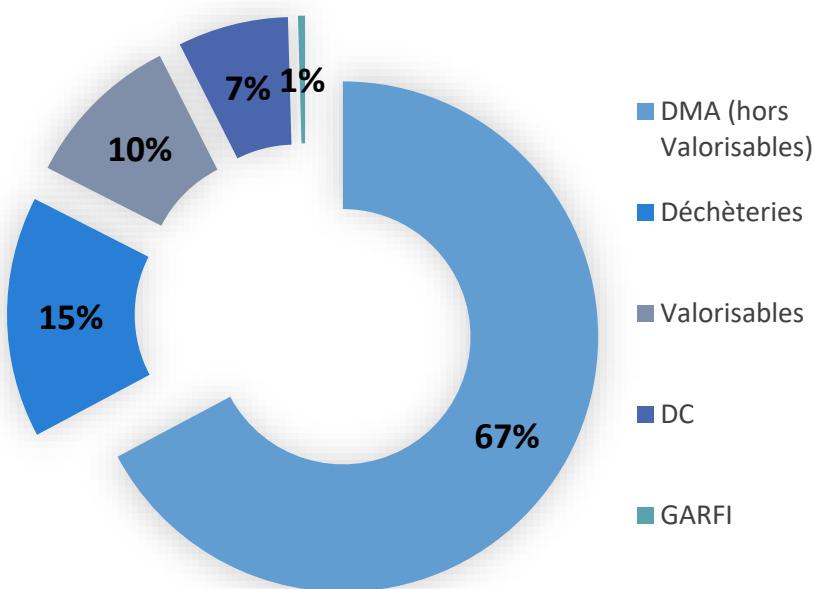
7.2.4 Définition de la rémunération réelle du concessionnaire

A la fin du premier trimestre 2020, le SIGN et la CSP déterminent conjointement le montant de la **rémunération réelle de la CSP**, basée sur les tonnages réellement traités sur l'année 2020. L'écart avec la rémunération prévisionnelle est lié à l'ajustement de l'assiette de tonnage.

La répartition des recettes de la CSP au réelle pour la prestation correspondant à la délégation de service public pour l'année 2020 se présente de la manière suivante :

Les recettes déléguées représentent en 2020, environ 44 % des recettes de la CSP.

Rémunération réelle 2020 : 868 877 360 XPF TTC

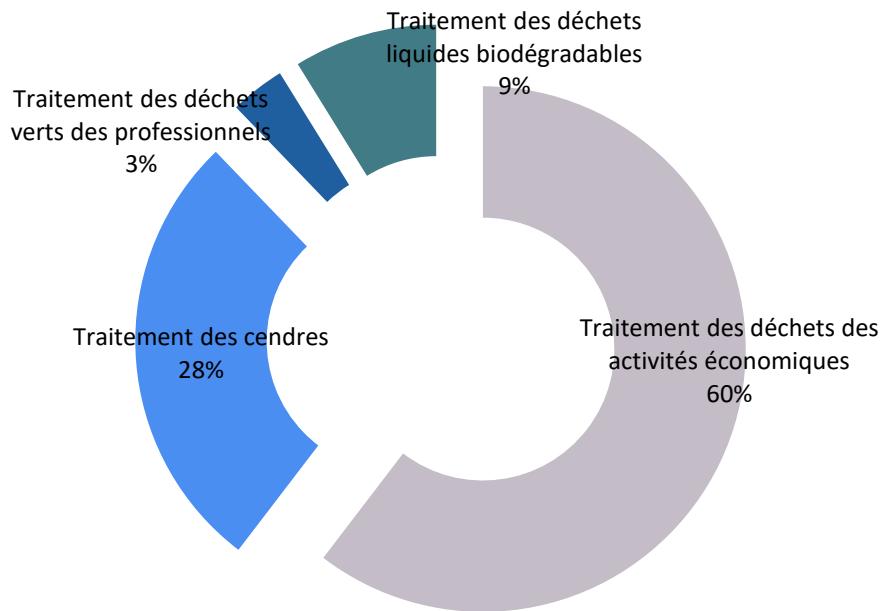


7.3 Bilan des produits et charges du délégataire

7.3.1 Produits et charges

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kCFP)	2020	2019
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	551 033	558 811
Traitement autres valorisables	23 955	24 123
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	74 784	78 741
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	125 921	131 885
Valorisables	95 156	77 588
GAR FI		
Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels	680 717	679 122
Traitement cendres*	308 932	448 362
Traitement des déchets végétaux des professionnels*	38 021	49 694
Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels	99 502	96 445
Vente de compost et sous-produits		
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 998 021	2 144 771
Achats / Consommable	-60 484	-89 447
Sous Traitance	-352 490	-338 813
Frais d'entretien du matériel	-195 040	-215 025
Assurance, Location, Crédit-bail	-58 553	-51 994
Honoraires	-27 499	-38 153
Frais de personnel	-222 700	-237 341
Pertes s/Créance Client SIGN	-20 626	
Pertes s/Créance Client	-578	
Prov Réhab/post exploit	-111 098	-118 710
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	-87 575	-87 244
Provision Client + Sign	-53 163	-49 362
Autres Prov		
Provision intéressement avenant 6		
Amortissements	-236 704	-184 849
Reprise de Prov	116 188	49 362
Frais Généraux	-423 436	-327 991
Marge Opérationnelle	264 263	455 204
Résultat exceptionnel	-1 019	10 073
EBIT	263 244	465 277
Résultat Fi	-272 976	-269 615
Résultat courant	-9 732	195 662
Impôt Sur les Bénéfices	-	-58 699
Résultat net	-9 732	136 963

Les recettes liées à l'activités privée de la CSP représentent 56 % en 2020. La part des cendres diminue en cohérence avec la baisse des tonnages.



Répartition des recettes de l'activité professionnelle en 2020

7.4 Les redevances

Le contrat de délégation de service public et ses avenants prennent en compte le fait que le délégataire CSP puisse développer des activités « privées » grâce aux actifs mis à sa disposition par le déléguéant SIGN dans le cadre du contrat. Ces actifs sont principalement :

- Le centre technique de Ducos (dock de transferts, station de traitement des DLB)
- L'ISD de Gadjì (enfouissement de tous les déchets non valorisés)

7.4.1 L'intéressement

Pour refléter cette mise à disposition exclusive, il est prévu un intéressement reversé par la CSP au SIGN. La redevance est calculée sur un tonnage de référence de 120 000 tonnes de déchets enfouis (hors déchets végétaux), sur la base d'un prix unitaire indexé à la formule d'actualisation du contrat.

En 2020 cet intéressement s'élève à 0 XPF. Des échanges sont en cours entre le SIGN et la CSP concernant la méthode de calcul de l'intéressement.

7.4.2 La quote-part

Le contrat prévoit également une deuxième redevance, nommée Quote-part reversée par la CSP au déléguéant pour le traitement des déchets liquides biodégradables. Sur le même principe que l'intéressement, cette redevance est basée sur un prix à la tonne indexé à la formule d'actualisation du contrat.

Pour l'année 2020 cette redevance reversée semestriellement par la CSP est de 1 634 486 XPF.

7.4.3 La redevance HELIOS

Cette redevance n'est pas contractuelle mais est versée par la société HELIOS dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du terrain de l'ancien CET de Ducos pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque par la société HELIOS.

En 2020 cette redevance s'élève à 390 573 XPF.

8. Les perspectives 2021

Les nouvelles perspectives de l'année 2021 s'articuleront autour des évènements suivants :

8.1 Evolutions techniques

8.1.1 Gadji

Valorisation du biogaz

Des analyses sur le biogaz sont régulièrement réalisées afin de fiabiliser les quantités et la qualité de ce dernier. Ces données permettront de valider le dimensionnement des installations de valorisation du biogaz. Ces études seront poursuivies au cours de l'année 2020. La poursuite du projet de valorisation électrique du biogaz comprendra la finalisation des études et le dépôt d'un porté à connaissance à la Direction du Développement Durables des Territoires (DDDT) de la province Sud (ex. DENV), pour l'obtention des autorisations ICPE pour la construction et l'exploitation de la plateforme de valorisation du biogaz.

Aménagements paysagers

L'étude paysagère a démarré en 2020 afin de répondre aux exigences réglementaires et à l'intégration paysagère du site. Cette étude permettra d'élaborer et de présenter le projet d'aménagement et de restauration du site. La démarche s'inscrivant dans un processus de concertation et d'échanges entre la CSP, le SIGN, la commune de Paita, et la Province Sud ainsi que les riverains. L'étude doit être finalisée courant 2021.

Travaux d'aménagement du nouveau casier E

D'importants travaux se poursuivent au cours de l'année 2021. Ces travaux comprennent notamment la construction du fond de forme et l'étanchéité du casier E, la gestion des matériaux de déblais excédentaires avec la création de zones de stockages ainsi que la reconversion et l'agrandissement d'un bassin destiné au stockage des eaux de ruissèlement sur trois zones de stockages sur la bande des 200 mètres du site et sur l'ancien CET de Paita. La mise en exploitation du casier E1 est prévu au mois de mars 2021.

Broyage des déchets verts Gadji

Dans le cadre du développement de l'activité de valorisation des déchets verts, la CSP s'est équipée d'un deuxième broyeur de capacité équivalente (30t/h). Cet équipement sera affecté au site de Gadji et permettra la mise en service d'une plateforme de broyage de déchets verts. L'exploitation de cette activité sur le site de Gadji nécessitera le dépôt d'un porté à connaissance et la réalisation d'aménagement. Le démarrage de l'activité étant prévu au dernier trimestre 2021.

8.1.2 Site de Ducos

Remplacement du matériel d'exploitation

Remplacement du matériel d'exploitation sur les activités transfert et QAV dans le cadre d'un vaste programme d'investissement (camion ampli roll, bennes).

Travaux CTTV Ducos

Lancement d'une campagne de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement et d'améliorer la sécurité et le fonctionnement du site :

- Travaux de réfection des voiries et des clôtures sur le CCTV de Ducos ;
- Travaux de rénovation des locaux des QAV, du dock transfert et des vestiaires ;
- Réfection de la signalétique sécurité des sites et des panneaux d'informations client.

Station de traitement DLB

D'importants travaux de gros entretien et de modification du process sont planifiés :

- Fabrication et remplacement du dégrilleur de la STLB (schéma, plan en 3D...);
- Remplacement de l'unité de polymérisation ;
- Déplacement des cuves de stockage dégrilleur et de la plateforme AVC ;
- Remplacement des armoires électriques et de commandes.

8.2 Actions SIGN avec les acteurs du territoire

Schéma Intercommunal de prévention et de gestion des déchets

Poursuite de l'étude pour la réalisation d'un schéma Intercommunal de Prévention et de gestion des déchets.

Les prochaines étapes :

- Mai 2021 : Présentation et validation des orientations du Schéma Directeur.
- Septembre 2021 : Validation du rapport de la phase 3 et de la trame du schéma directeur.
- Septembre - décembre 2021 : Ateliers techniques de préparation à la définition du plan d'actions et ateliers citoyens.
- Décembre – Mars 2022 : Elaboration du plan d'actions.
- Mars – Juin 2022 : Etape d'échanges et de validation du plan d'action et du plan de communication.

En raison du temps de validation administratif nécessaire à cette étude structurante pour le SIGN auquel est venu s'ajouter la situation de la crise sanitaire, l'étude a pris du retard dans le déroulement de sa réalisation.

Opération de collecte et traitement des déchets dangereux des ménages

Déroulement de l'opération prévue pour novembre 2021.

Etude d'une seconde déchèterie sur la commune de Dumbéa

Poursuite de l'étude avec les partenaires associés. Les prochaines étapes pour 2021 sont le choix d'un scénario et lancement des études de programmation.

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	Apport Volontaire
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CTTV	Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CSP	Calédonienne de Services Publics
CODEC	Contrat d'objectifs déchets économie circulaire
DA	Déchets assimilés : regroupe les activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.
DAE	Déchets des Activités Economiques
DC	Déchets de la collectivité
DDDT	Direction du Développement Durable des Territoires (ex DENV).
DEA	Dumbéa
DEEE (ou D3E)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIB	Déchets Industriels
DLB	Déchets Liquides Biodégradables
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service d'élimination des déchets (Ordure ménagère, déchets collectés sélectivement en apport volontaire ou en porte à porte/ encombrants/déchets verts/emballages, les déchets assimilés et de la collectivité).
DSP	Délégation de Service Public
DTTT	Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud
DV	Déchets Verts
ENC	Encombrant
ICPE	Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
ISD	Installation de Stockage des Déchets
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
JRM	Journaux Revues Magazines
MD	Mont-Dore
NEA	Nouméa
OM	Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle ordinaire)
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PS	Province Sud
PTA	Paita
PUNR	Pneus usagés non réutilisables
QAV	Quai d'Apport Volontaire
RPC	Rémunération prévisionnelle du concessionnaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie au Producteur
RPQS	Rapport (annuel) sur le Prix et la Qualité du Service
RRC	Rémunération Réelle du concessionnaire
SAEM-MD	Société anonyme d'économie mixte du Mont Dore
SECAL	Société d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie
SIGN	Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
STLB	Station de traitement des déchets liquides biodégradables
ZAC	Zone aménagement concerté